



HAL
open science

Race et histoire à l'époque moderne (suite)

Élie Haddad, Claude-Olivier Doron

► **To cite this version:**

Élie Haddad, Claude-Olivier Doron. Race et histoire à l'époque moderne (suite). *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2021, n° 68-3 (3), pp.7-36. 10.3917/rhmc.683.0009 . halshs-03479328

HAL Id: halshs-03479328

<https://shs.hal.science/halshs-03479328>

Submitted on 14 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Race, sang et couleur à l'époque moderne

Race et histoire à l'époque moderne (suite)

Claude-Olivier DORON, ELIE HADDAD

Les articles de cette livraison de la *RHMC* forment le second volet du dossier « Race, sang et couleur à l'époque moderne : histoires plurielles » et cette introduction est la suite de celle qui ouvre le numéro 68-2 d'avril-juin. Un rappel des principes qui ont guidé la confection de ces numéros est nécessaire avant de passer à la mise en perspective des articles qui suivent.

Nous proposons de faire un pas de côté par rapport au débat éruptif qui agite la vie politique et intellectuelle en France depuis quelques années, et particulièrement ces derniers mois, autour de la notion de race¹. Il s'agit pour cela de suivre une méthode d'historicisation radicale de la catégorie elle-même. Comme on l'a vu dans l'introduction du précédent numéro, le débat politique et intellectuel porte sur le caractère souhaitable ou non de l'utilisation de la notion de race comme outil critique visant à révéler des formes de discrimination invisibilisées par le système social et l'idéologie dominante. Les partisans de ~~cet usage du mot~~ arguent de l'existence de discriminations fondées sur la race au même titre qu'il y a des discriminations fondées sur la classe ou le genre. S'ils rejettent tout essentialisme dans cette utilisation du concept, ils lestatent cependant celui-ci d'un poids d'existence considérable et, parfois, transhistorique. Les opposants à cet usage, pour certains refusent les logiques qu'ils qualifient d'« identitaires » voire de « raciales », lesquelles seraient caractéristiques des mouvements porteurs de cette utilisation du terme de race, pour d'autres considèrent qu'elle écrase les complexités sociales et historiques des formes de domination, rabattues sous un terme unique, et vont parfois jusqu'à rejeter toute possibilité d'importer dans les études françaises un concept qui serait issu des réalités de la société nord-américaine.

1. Comme dans le volume 68-2 de la *RHMC*, nous ne mettons pas le mot race entre guillemets, dans un souci d'économie de signes et parce que nous défendons un emploi du terme uniquement dans le sens des locuteurs que nous étudions. Nous serions davantage enclins à recommander de les utiliser chaque fois que le mot race est pris dans un usage métaphorique ou érigé en concept des sciences sociales.

Dans le champ des études historiques, ces débats se rejouent autour de positions multiples. La place à accorder à l'histoire de la race et du racisme – les deux étant toujours liés – est au cœur des controverses, les perspectives allant de la définition *a priori* et jamais interrogée de la race comme couleur de peau à une volonté d'historiciser le terme et de marquer la coupure épistémologique que représenterait la naissance du concept « moderne » de race, en passant par une définition extensive assimilant toute essentialisation des différences physiques entre groupes humains à un racisme qui n'aurait pas besoin du terme de race pour exister.

Nous défendons pour notre part une méthode qui consiste, tout d'abord, à ne pas assimiler l'histoire plurielle des concepts de race que nous appelons de nos vœux à l'histoire globale du « racisme », dont la définition mériterait elle-même d'être problématisée et historicisée. Nous nous gardons ensuite d'ériger la race en une catégorie de distinction transhistorique, opérant dans toutes les sociétés, ce qui reviendrait, même en arguant de son caractère socialement construit, à en faire un quasi-invariant et à l'essentialiser de nouveau, ruinant l'entreprise critique que revendiquent nombre de travaux. Nous proposons une démarche prudente, mais radicale, attachée à reconstruire de manière précise les sens et les usages pluriels de la catégorie de race à partir des emplois des acteurs eux-mêmes, dans leur diversité et leurs oppositions, et à les rapporter à une histoire sociale apte à prendre en compte les rapports de pouvoir, les différents lieux et les conflits au sein desquels cette catégorie a été convoquée. Il s'agit d'exclure toute interprétation qui conférerait au terme des connotations postérieures au contexte étudié, en considérant les discours qui mobilisent la race comme des pratiques sociales qui doivent être ressaisies en relation avec les autres pratiques des acteurs, en interprétant cette catégorie en relation avec les autres catégories mobilisées, en prenant en compte enfin les enjeux de pouvoir et donc les luttes à l'œuvre dans l'usage de ces notions. Redonner son entière historicité à la catégorie de race, la comprendre pleinement en contexte, sans superposer ses sens *emic* et *etic*, analyser les changements dans les définitions et les emplois du terme en fonction des champs dans lesquels il apparaît et des logiques sociales qui président à ses usages, nous semble le meilleur moyen d'éviter un certain nombre d'aporias dans les débats et les travaux sur cette notion.

Les deux volumes de ce dossier, qui porte sur une époque où la catégorie de race s'impose dans différents champs, ne présentent pas uniquement des articles qui suivent la ligne historiographique que nous défendons : nous avons aussi voulu donner un aperçu des méthodes et des différents actuellement travaillés autour de cette notion. Dans le premier volet, les questions religieuses forment le cœur de la plupart des articles : c'est un champ dans lequel la notion de race est très utilisée à l'époque moderne. Il constitue des lignes de problématisations qui ont eu une postérité bien plus longue que ce qui est généralement envisagé. La noblesse, autre espace d'usages de la race, moins nombreux au XVI^e siècle que l'historiographie tend à le penser, a aussi fait l'objet d'un article spécifique.

Ce second numéro se penche sur deux autres terrains : l'un, en apparence connu, est celui des catégories d'appartenance dans les colonies (ici, ibériques et françaises) aux Amériques, en lien avec l'esclavage et la situation des métis et des libres de couleur (un point que les textes sur la religion avaient, pour certains, déjà abordé) ; l'autre concerne les transformations qui ont conduit à faire de la race un sujet et un objet politique fondamental entre la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e siècle, au carrefour des débats sur la citoyenneté, la liberté et l'égalité politique, des savoirs naturalistes et des dispositifs biopolitiques visant l'amélioration des races. La portée de ces changements doit être réévaluée en sortant de l'opposition entre ceux qui cherchent à établir une rupture nette d'où naîtrait « le » concept moderne de race et ceux qui cherchent à montrer comment celui-ci était déjà présent dès le début de l'époque moderne.

DE LA RACE AUX AMÉRIQUES : ESCLAVAGE, CASTAS ET PURETÉ DE SANG

S'il est un domaine dans lequel l'usage de la catégorie de race peut sonner, au premier abord, comme une évidence, c'est bien celui des espaces coloniaux, et tout particulièrement des colonies du continent américain². Celles-ci combinent en effet plusieurs caractéristiques qui ont conduit bien des historiens à y voir le laboratoire où se sont forgées les identités raciales au cours de l'époque moderne. En premier lieu, il s'agit de sociétés en grande partie fondées sur un esclavage dont les sources d'approvisionnement se concentrent tôt sur l'Afrique noire, conduisant à ce que certains ont pu décrire comme la mise en place d'un « esclavage racial »³ ; s'y ajoutent dans l'espace ibérique la domination et la violence envers les populations indiennes, exterminées ou asservies avant d'être réduites à l'état de tributaires⁴. En second lieu, ces sociétés s'organisent vite

2. Les contraintes éditoriales nous ont conduit à limiter les terrains abordés dans ce numéro à l'espace atlantique, en particulier ibérique et francophone. Les cas de l'Inde ou de l'Asie du Sud-Est gagneraient cependant à être mis en parallèle avec ces réflexions, notamment parce que le problème des rapports de traduction, circulation et transformation entre les catégories et modes de taxinomie sociale préexistant dans ces espaces et celles importées par les Européens ont fait l'objet de nombreuses études. Voir, parmi bien d'autres, Susan BAILY, *Caste, Society and Politics in India from the Eighteenth Century to the Modern Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 ; Sumit GUHA, *Beyond Caste. Identity and Power in South Asia, Past and Present*, Leiden, Brill, 2013 et, sur la catégorie de race en Asie du Sud-Est, Peter ROBB (éd.), *The Concept of Race in South-Asia*, Delhi, Oxford University Press, 1995.

3. Pour des perspectives utiles sur la traite transatlantique, voir David Brion DAVIS, *Inhuman Bondage. The Rise and Fall of Slavery in the New World*, Oxford, Oxford University Press, 2006 ; David ELTIS, *The Rise of African Slavery in the Americas*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, pour l'Amérique anglaise ; Frédéric RÉGENT, *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, 2007 ; Luiz Felipe DE ALENCASTRO, *O trato dos viventes*, São Paulo, Schwartz, 2000, pour l'espace portugais. Rappelons que, jusqu'au début du XVIII^e siècle, le recours à des engagés européens est important (ils forment la majorité de la main d'œuvre en Virginie par exemple) et que les Indiens font l'objet d'un trafic qui, pour certaines régions, est très significatif même s'il tend à décliner au long du XVIII^e siècle.

4. Les Indiens sont théoriquement placés sous la protection de la Couronne à partir de 1542 dans l'Empire espagnol avec, généralement, un statut de tributaires. Pour une analyse de la catégorie d'*Indio*, R. Jovita BABER, « Categories, self-representation and the construction of the Indios », *Journal of Spanish*

sur des distinctions en apparence liées à la couleur de la peau et à l'ascendance continentale, ainsi que sur une hiérarchie entre Blancs européens, Indiens et Noirs (esclaves ou libres de couleur). Les relations entre ces groupes, les mélanges auxquels ils ont donné lieu (notamment dans les espaces sous domination espagnole, portugaise et française) et qui ont entraîné la multiplication des catégories d'assignation et de statuts intermédiaires, présentés comme des catégories « raciales » ou « socio-raciales », ont fait l'objet de nombreux travaux.

À partir notamment du célèbre ouvrage de Tannenbaum, *Slave and citizen*, l'historiographie a longtemps discuté de la distinction entre les colonies anglaises et néerlandaises d'un côté, réputées exclusives et fermées, et les colonies ibériques et françaises de l'autre, lesquelles auraient été plus fluides et mélangées. Elle a ainsi repris des discours anciens, chargés de valeurs idéologiques problématiques⁵. De fait, l'accusation de métissage fut tôt mobilisée pour critiquer des colonies ibériques réputées « dégénérées », avant que l'opposition entre latins catholiques, ouverts au mélange racial et aux rapports « cordiaux » entre races, et nordiques (germans, anglo-saxons) protestants, mettant l'accent sur la pureté raciale et la prédestination, ne devienne à partir du milieu du XIX^e siècle un lieu commun investi dans diverses stratégies politiques, nationales et impériales. Le mythe des démocraties raciales ou des nations métissées que constitueraient les républiques d'Amérique latine – Brésil, Colombie, Mexique, etc. – par opposition au modèle beaucoup plus fermé des États-Unis (fondé sur la règle de la seule goutte de sang noir et la ségrégation) fut ainsi érigé dans les années 1940-1950 en exemple de relations raciales plus apaisées. C'était le moment où, après le nazisme et les mouvements de décolonisation, se développaient les recherches en sciences sociales et en histoire sur le racisme et les rapports entre groupes raciaux⁶. Certains faits plaidaient pour cette thèse : il y avait des possibilités d'affranchissement et d'ascension sociale plus fortes pour les esclaves et leurs descendants dans l'espace ibérique (et, dans une moindre mesure, français), illustrées par l'autorisation pour l'esclave

Cultural Studies, 10, 2009, p. 27-41; Nancy E. VAN DEUSEN, *Global Indios. The indigenous struggle for justice in sixteenth-century Spain*, Durham, Duke University Press, 2015. Au Brésil, la situation est différente, les Indiens étant pris dans un jeu complexe entre des colons qui s'efforcent de les réduire en esclavage, les missionnaires, notamment jésuites, qui cherchent à les fixer dans des réductions, et une Couronne qui tente d'affirmer sa souveraineté sur les colons. Voir Johan Manuel MONTEIRO, *Negros da terra. Índios e bandeirantes nas origens de São Paulo*, São Paulo, Companhia das Letras, 1996; Charlotte DE CASTELNAU-L'ESTOILE, « Les Ouvriers d'une vigne stérile ». Les jésuites et la conversion des Indiens au Brésil (1580-1620), Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 2000. Pour les rapports complexes et fluctuants – entre alliance, assimilation, guerre et esclavage (légalisé au Québec en 1709) – des Français envers les Indiens en Nouvelle-France, voir Gilles HAVARD, *Empire et métissage : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2017 [2003]; Gilles HAVARD, Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2019 [2003].

5. Frank TANNENBAUM, *Slave and citizen*, Boston, Beacon Press, 1992 [1946]. Pour une mise en perspective de l'ouvrage : Alejandro DE LA FUENTE, « From Slaves to Citizens? Tannenbaum and the Debates on Slavery, Emancipation, and Race Relations in Latin America », *International Labor and Working-Class History*, 77, 2010, p. 154-173.

6. Pour une mise au point critique dans le cas portugais, Warwick ANDERSON, Ricardo ROQUE, Ricardo VENTURA-SANTOS (éd.), *Luso-tropicalism and its Discontents. The Making and Unmaking of Racial Tropicalism*, New York, Berghahn Books, 2019.

de mettre de côté un pécule personnel et de racheter sa liberté, ou par la faculté d'obtenir des « lettres de relief » ou des « dispenses » auprès de la Couronne pour effacer, contre argent, la marque d'infamie liée à la couleur ou à une ascendance vile⁷ ; il y avait des régimes juridiques accordant à certains groupes un statut et des formes de protections, ambiguës certes, mais dont les acteurs savaient se saisir. Nombre de ces dispositifs juridiques s'inscrivaient dans un souci d'affirmation de l'autorité royale et de ses représentants sur les colons. Cet enjeu politique se retrouve dans les entreprises de codification de l'esclavage et les tentatives pour aménager un droit de contrôle des autorités sur la manière dont les propriétaires gouvernaient (et affranchissaient) leurs esclaves. La place différente accordée à la conversion et l'universalisme réputé plus inclusif des catholiques ont aussi été mis en avant. Enfin, une attention particulière a été portée aux processus de métissage et à la présence importante dans les espaces ibériques d'une multiplicité de catégories intermédiaires témoignant de l'existence, dans certaines classes de la population, de communications et de mélanges nombreux, là où les séparations auraient été beaucoup plus strictes dans l'Amérique anglaise⁸.

Depuis plusieurs décennies, l'historiographie est revenue de manière critique sur ces oppositions. Elle a mis en avant le rôle pionnier des mondes ibériques dans l'émergence des hiérarchies et des discriminations fondées sur la race en s'intéressant à deux questions : les règlements de *limpieza de sangre* et le système des *castas*. D'un côté, comme nous l'avons vu dans le numéro précédent, divers auteurs se sont penchés sur la transposition dans les mondes coloniaux des règlements de *limpieza de sangre* et la manière dont ils ont été appliqués aux descendants d'esclaves africains, aux Indiens ou aux métis, au point de faire de la couleur de peau ou de l'ascendance africaine et indienne une tache héréditaire empêchant l'accès à certains offices ou espaces sociaux, créant ainsi une forme originale de « racisme » à l'époque moderne⁹. Dans le même temps, la couleur

7. Pour une analyse de ces « gracias al sacar », Ann TWINAM, *Purchasing Whiteness. Pardos, Mulattos, and the Quest for Social Mobility in the Spanish Indies*, Stanford, Stanford University Press, 2015.

8. Cette opposition doit être déconstruite des deux côtés : si les États-Unis, en raison de la perdurance de l'esclavage puis de la mise en place de la ségrégation raciale, sont devenus « le » modèle de sociétés esclavagistes fermées, il faut rappeler, d'une part, l'extrême diversité de la situation des Treize Colonies ; ensuite, le fait qu'il s'agit longtemps de sociétés marginales par rapport aux principales colonies esclavagistes ; enfin que leur fermeture fut progressive : en Virginie, les mariages entre blancs et noirs ne sont pas rares jusqu'à leur prohibition en 1691 et on trouve alors de nombreux libres de couleur, possédant parfois eux-mêmes des esclaves ou des engagés ; en Nouvelle-Angleterre (où les mariages mixtes sont prohibés en 1705), la quasi-totalité des 17 000 noirs qui y réside en 1790 est libre. Longtemps occultée par l'accent très compréhensible mis sur l'esclavage, la place des libres de couleur dans l'histoire américaine a été remise en avant ces dernières années, par exemple par Martha S. JONES, *Birthright Citizens. A History of Race and Rights in Antebellum America*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

9. Voir, en plus de la bibliographie citée dans le numéro précédent, pour l'empire portugais, Hebe MATTOS, « “Pretos” and “Pardos” Between the Cross and the Sword: Racial Categories in Seventeenth-century Brazil », *Revista Europea de Estudios Latinoamericanos y del Caribe*, 80, 2006, p. 43-55 ; João Manuel VAZ MONTEIRO DE FIGUEIROA REGO, *A honra alheia por um fio. Os estatutos de limpeza de sangue no espaço de expressão Ibérica*, thèse, Universidade do Minho, 2009, p. 544-574, ainsi que ID., Fernanda OLIVAL, « Cor da pele, distinções e cargos: Portugal e espaços atlânticos portugueses (séculos XVI a XVIII) », *Tempo*, 30, p. 115-145, et la perspective large proposée par Stuart B. SCHWARTZ, *Blood and Boundaries. The Limits of Religious and Racial Exclusion in Early Modern America*, Waltham, Brandeis University Press, 2020.

blanche, l'ascendance européenne et le statut de vieux chrétiens seraient devenus des marqueurs de supériorité permettant un effacement relatif des frontières entre nobles et roturiers ainsi que la formation d'une identité blanche par-delà les différenciations sociales. Les règlements de *limpieza de sangre* hérités de la péninsule médiévale tardive et centrés sur l'infamie attachée à certains lignages endurcis dans l'hérésie se seraient ainsi superposés aux identités ethno-raciales fondées sur le phénotype et l'ascendance biogéographique, identités que l'historiographie tend à poser comme catégories d'analyse *a priori* des mondes coloniaux.

D'un autre côté, en prolongement d'une série de travaux des années 1950¹⁰ qui décrivaient la société coloniale latino-américaine, notamment en Nouvelle-Espagne, comme une pigmentocratie structurée selon une hiérarchie raciale stratifiée et relativement close – le « système des *castas* » –, les chercheurs se sont intéressés à la manière dont les *castas* correspondaient à des étiquettes ethno-raciales fondées sur la couleur et le phénotype. Cette historiographie a souvent interprété ce système comme un effort de taxinomie sociale visant à mettre en ordre une société latino-américaine qui échappait, dans les couches populaires notamment, aux efforts de classification, du fait des mélanges (*racial mixture*) entre ce que ces historiens appellent des groupes « socio-raciaux », « ethno-raciaux » ou des races (Noirs, Blancs, Indiens), posés comme autant de catégories *a priori* rarement interrogées pour elles-mêmes. L'ouvrage de Douglas Cope, *The Limits of Racial Domination*, illustre ce point : alors même qu'il prend ses distances avec certaines lectures mécaniques du système des *castas* et souligne la fluidité des catégories d'assignation, le fait notamment qu'elles ne se limitent pas au phénotype et à la couleur, qu'elles varient selon les contextes et les moments de la vie d'une personne et correspondent plutôt à un effort de l'élite espagnole pour imposer un ordre à une plèbe qui ne respecte pas ces frontières, il reste pour lui évident que les *castas* mettent en jeu des « identifications raciales » visant à déterminer le « statut racial » d'une personne et qu'elles relèvent donc d'une « classification raciale » et d'« un ordre hiérarchique de groupes raciaux classés selon leur proportion de sang espagnol ». Les diverses catégories identifiées – noirs, mulâtres, métis, indiens, etc. – sont décrites comme autant de « labels raciaux »¹¹. Cet ouvrage (par ailleurs remarquable) n'a rien d'une exception : les *castas* sont en général comprises comme un principe général d'organisation des sociétés latino-américaines (bien au-delà de la seule Nouvelle-Espagne) rabattu sur un référentiel racial, selon une lecture qui interprète les taxinomies à l'œuvre comme des « degrés de mélange racial »¹².

10. Pour une mise en perspective critique très riche, Laura GIRAUDO, « Casta(s), “sociedades de castas” e indigenismo : la interpretación del pasado colonial en el siglo XX », *Nuevo Mundo Nuevos Mundos*, 2018.

11. R. Douglas COPE, *The Limits of Racial Domination. Plebeian Society in Colonial Mexico City, 1660-1720*, Madison, University of Wisconsin Press, 1994, p. 50-53 et p. 24.

12. Ben VINSON III, *Before Mestizaje: The Frontiers of Race and Caste in Colonial Mexico*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018. Là encore, nous prenons volontairement l'exemple d'un ouvrage qui se veut critique.

Dans ce cadre, une place particulière a été accordée aux *pinturas de castas*, dont l'avantage (partagé avec une bonne part de la production iconographique actuellement investie pour retrouver la race à toutes les époques possibles) est qu'elles ont la puissance de conviction faussement transparente des images et qu'il est facile d'y projeter des raisonnements anachroniques et circulaires puisqu'on ignore largement comment elles étaient perçues par les contemporains, quels étaient leurs usages et conditions de production. Ces tableaux ont été perçus comme la traduction d'un système classificatoire fondé sur le degré de mélange entre groupes raciaux et comme la représentation d'une hiérarchie, allant de la pureté et la noblesse d'un couple d'Espagnols et de son enfant jusqu'à l'ultime dégradation représentée par un couple d'Indiens sauvages ou de noirs et de métis avec leurs progénitures¹³. Certains historiens des sciences y ont vu le chaînon manquant entre les classifications raciales de l'ordre colonial et les taxinomies de l'histoire naturelle, jouant sur l'ambiguïté de la notion de classification (qui peut renvoyer à l'effort de mise en ordre des réalités sociales comme à ce genre très particulier de discours, obéissant à des règles précises, qu'est la classification naturaliste) pour montrer comment les classifications naturalistes fondées sur la race et les caractères héréditaires auraient trouvé un précurseur dans la « taxinomie sauvage » incarnée par ces tableaux¹⁴. Plusieurs historiens ont montré les faiblesses de ces lectures. Comme le note Arnaud Exballín, la première d'entre elles est que l'expression même de *pintura des castas* est anachronique et que l'on ne sait guère comment les contemporains envisageaient ces tableaux¹⁵. De plus, la plupart des séries commentées sont incomplètes ou constituées après coup et, souvent, les tableaux étaient vendus de manière isolée comme scènes conjugales ou pastorales venues du Nouveau Monde. Bien des tableaux viennent d'ailleurs mettre en doute la logique hiérarchique fondée sur la couleur, puisqu'il arrive qu'un noir figure en haut de la hiérarchie sociale. En outre, les labels utilisés, parfois érigés en vocabulaires descriptifs de la réalité des « mélanges raciaux », sont variables et,

13. Voir notamment Ilona KATZEW, *Castas Painting. Images of Race in Eighteenth-Century Mexico*, New Haven, Yale University Press, 2005, ainsi que ID., Susan DEANS-SMITH (éd.), *Race and Classification. The Case of Mexican America*, New Haven, Stanford University Press, 2009 ; Magali M. CARRERA, *Imagining Identity in New Spain*, Austin, University of Texas Press, 2003.

14. C'est la position soutenue par Staffan Müller-Wille ou Renato Mazzolini parmi d'autres. Voir R. MAZZOLINI, « Las Castas: Interracial Crossing and Social Structure, 1770-1835 », in S. MÜLLER-WILLE, H.-J. RHEINBERGER (éd.), *Heredity Produced. At the Crossroads of Biology, Politics, and Culture, 1500-1870*, Boston, MIT Press, 2007, p. 349-375. Pour une perspective plus critique mais qui maintient cette approche, Rebecca EARLE, « The Pleasures of Taxonomy: Casta Paintings, Classification, and Colonialism », *William & Mary Quarterly*, 73-3, 2016, p. 427-466.

15. Les seuls cas où l'on dispose de leur définition les présentent soit comme les « qualités produites par le mélange d'Espagnols, de Noirs et d'Indiens qui sont issus de l'Amérique » ou avec la mention « en Amérique naissent des "gentes" diverses en couleur, coutumes, génies et langues ». Voir Arnaud EXBALLÍN, « Des haillons et des perles : images des inégalités socio-raciales en Nouvelle-Espagne », in Catherine LACAZE, Ronald SOTO-QUIRÓZ, Ronny VIALES-HURTADO (éd.), *Historia de las desigualdades étnico-raciales en México, Centroamérica y el Caribe*, San José, Universidad de Costa Rica, 2019, p. 8-9, dont nous suivons les critiques. Voir aussi Jean-Paul ZUÑIGA, « "Muchos negros, mulatos y otros colores". Culture visuelle et savoirs coloniaux au XVIII^e siècle », *Annales HSS*, 68-1, 2013, p. 45-76.

pour la plupart, ne se retrouvent pas dans d'autres sources. Enfin, focaliser le regard sur la couleur et le phénotype, c'est perdre de vue que chaque tableau est un tout dans lequel bien d'autres éléments font sens : habits, métier, paysage, aliments, désignation d'un contexte, etc.

Du côté de l'espace atlantique francophone, toute une tradition historiographique avait tendance, sans nier bien sûr la violence du système esclavagiste dans les Caraïbes françaises, à estimer que la focalisation sur les questions de couleur et d'ascendance continentale était restée faible jusqu'au milieu du XVIII^e siècle et à ~~mettre en avant~~ certaines spécificités du modèle esclavagiste français (en particulier l'affranchissement et le statut des libres de couleur) et l'idée selon laquelle il n'existait pas de discriminations institutionnalisées visant les Noirs en métropole, suivant le principe selon lequel « nul n'est esclave en France »¹⁶. On mettait ainsi en avant la relative ouverture vis-à-vis des mariages mixtes et l'impératif de civilisation et de christianisation qui aurait conduit à intégrer les Indiens dans la communauté nationale¹⁷. Le cas de la Louisiane, qui passa de la souveraineté française à celle de l'Espagne puis des États-Unis, offrait un cas d'école : des travaux comme ceux de Daniel Usner et Gwendolyn Midlo Hall ont souligné les interactions fortes qui existaient entre Blancs, Noirs et Indiens en Louisiane, Hall insistant sur l'ouverture et la fluidité des rapports entre ces groupes dans les classes populaires. L'américanisation de la Louisiane se serait en revanche traduite par une fermeture nette et une réduction des affranchissements¹⁸. Depuis les années 2000, ces analyses ont été largement remises en cause. Des travaux se sont intéressés de près à la maturation et à l'évolution des différents édits concernant l'esclavage (les divers « Codes noirs », selon l'appellation qui ne s'impose que dans les premières décennies du XVIII^e siècle). Ils ont montré que, loin d'hériter du droit romain et de formes juridiques bien établies, elles reflétaient d'abord les régulations bricolées par les colons antillais et doivent ~~donc~~ être situées systématiquement dans leurs contextes (très variables) de production¹⁹. On peut néanmoins repérer

16. Pour une histoire de ce principe et de la maxime anglaise similaire, Michael TUGENHALDT, « Nul n'est esclave en France ni en Angleterre : histoire d'un principe partagé », *Histoire de la justice*, 31-1, 2021, p. 143-146.

17. Pour un point critique : Guillaume AUBERT, « “The Blood of France” : Race and Purity of Blood in the French Atlantic World », *William and Mary Quarterly*, 61-3, 2004, p. 439-478 ; G. HAVARD, « Les forcer à devenir citoyens ». État, sauvages et citoyenneté en Nouvelle-France (XVII^e-XVIII^e siècles), *Annales HSS*, 66-5, 2009, p. 985-1018, ainsi que l'ensemble des travaux de Cécile Vidal.

18. Daniel H. USNER, *Indians, Settlers, & Slaves in a Frontier Exchange Economy. The Lower Mississippi Valley Before 1783*, Williamsburg, University of North Carolina Press, 1992 ; Gwendolyn Midlo HALL, *Africans in Colonial Louisiana. The Development of Afro-Creole Culture in the Eighteenth-Century*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1995. Pour un survol de ces travaux et des débats historiographiques, voir Paul LACHANCE, « Existe-t-il un seul modèle colonial français en Amérique du Nord ? Recherches récentes sur les relations raciales en Louisiane », in Thomas WIEN, Cécile VIDAL, Yves FRENETTE (éd.), *De Québec à l'Amérique Française. Histoire et mémoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 139-153 ; C. VIDAL, « Africains et Européens au pays des Illinois durant la période française », *French Colonial History*, 3, 2003, p. 51-68.

19. Vernon Valentine PALMER, « Essai sur les origines et les auteurs du Code noir », *Revue internationale de droit comparé*, 50-1, 1998, p. 111-140. Voir la mise au point très utile de Jean-François NIORT, *Le Code noir. Idées reçues sur un texte symbolique*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2015.

un mouvement de fermeture, à partir du début du XVIII^e siècle, traduit dans les édits de 1723 et 1724 (respectivement pour les Mascareignes et la Louisiane) par une réglementation plus stricte des affranchissements, par la mise en place de prohibitions concernant les mariages et donations entre sujets blancs et noirs et, plus tardivement, on y reviendra, par des mécanismes de discriminations visant les libres de couleur²⁰. Cette clôture apparaît aussi dans la manière de concevoir les rapports avec les Indiens en Nouvelle-France où l'on peut repérer, au début du XVIII^e siècle, le basculement d'une politique d'assimilation et de mariages mixtes, promue tant par la monarchie que par les Jésuites, à une hostilité envers le « mélange de sangs ». Elle a été comprise par Guillaume Aubert comme la transposition à l'échelle coloniale des mécanismes de fermeture de la noblesse à la fin du XVII^e siècle. Aubert reprend ainsi la lecture – nuancée par les historiens de la noblesse – selon laquelle la « réaction nobiliaire » en métropole aurait conduit à une redéfinition de la noblesse autour de « l'idée de race » en des termes « quasi biologiques » et à une hostilité envers les mésalliances qui aurait été transposée aux colonies et étendue à l'ensemble du « sang français » opposé au « mauvais sang » des Indiens et des Noirs²¹. Cette clôture traduirait un durcissement de la position des élites²². D'autres travaux ont montré l'importance au XVIII^e siècle des dispositifs de ségrégation visant les Noirs en métropole même²³. Enfin, des auteurs reprenant le dossier de la Louisiane à partir d'une approche d'histoire sociale visant à analyser les rapports entre « races » à toutes les échelles (rapports de travail, domestiques, police et espace public, etc.) ont souligné combien l'ensemble de la société de la Nouvelle-Orléans était structurée, en profondeur, autour de la ligne de couleur, mais sans beaucoup s'interroger sur la place de la catégorie de race elle-même dans cet ordre social, qui est décrit comme racial parce qu'il repose sur l'esclavage des Noirs, ce qui est, nous semble-t-il, poser d'emblée une équivalence esclavage/couleur/race qui occulte les rôles effectifs joués par l'émergence du vocabulaire de la race dans les espaces coloniaux. Ces lectures rapprochent la Louisiane soit des autres sociétés esclavagistes anglaises, soit, comme le propose Cécile Vidal, du

20. Sur ces évolutions, Jennifer SPEAR, « Colonial Intimacies: Legislating Sex in French Louisiana », *The William and Mary Quarterly*, 60-1, 2003, p. 75-98; G. AUBERT, « “The Blood of France”... », art. cit., pour la Louisiane; J.-F. NIORT, « La condition des libres de couleur aux Antilles françaises (XVIII^e-XIX^e siècles) : limites et ressources d'un système ségrégationniste », *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre-mer français*, 2, 2004, p. 61-119. Plus généralement, le livre dirigé par C. VIDAL, *Français ? La nation en débat entre colonies et métropole, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014.

21. G. AUBERT, « “The Blood of France”... », art. cit. Aubert tend à assimiler l'usage de la notion de « sang » à des valeurs biologiques, même quand les textes disent l'inverse. Citant la critique des mariages entre Français et Indiennes en 1709, qui dénonce l'effet moralement corrupteur de la cohabitation entre les conjoints (puisque la corruption dénoncée concerne d'abord les mariés qui deviennent licencieux, paresseux et indépendants), Aubert y voit un « déterminisme quasi-biologique » (*sic*). Voir aussi G. HAVARD, « “Les forcer à devenir citoyens”... », art. cit.

22. Voir aussi, pour la Louisiane, Jennifer M. SPEAR, *Race, Sex, and Social Order in Early New Orleans*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2009.

23. Sue PEABODY, « *There Are no Slaves in France* ». *The Political Culture of Race and Slavery in the Ancien Régime*, Oxford, Oxford University Press, 1996; Pierre H. BOULLE, *Race et esclavage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2007; Éric NOËL, *Être noir en France au XVIII^e siècle*, Paris, Tallandier, 2006.

monde caribéen²⁴. Ces évolutions historiographiques ont accompagné l'extension d'une grille de lecture nord-américaine à un ensemble d'espaces et de réalités hétérogènes, conséquence de la domination et de l'attraction symboliques fortes que les recherches en langue anglaise exercent dans le monde académique, et de l'évolution des stratégies de luttes contre les discriminations dans les pays qui mobilisent désormais les catégories et les schémas issus des luttes afro-américaines.

USAGES EFFECTIFS ET USAGES ANALYTIQUES DE LA RACE

Ces évolutions ont eu le mérite incontestable d'attirer le regard sur un ensemble de points aveugles de l'historiographie ancienne, mais elles soulèvent quelques difficultés sur lesquelles ce second numéro entend revenir. La première est simple : à l'usage pléthorique et globalisé de la catégorie de race dans ces travaux correspond son extrême rareté dans les sources. A. Exballin note à propos du Mexique : « au cours de mes recherches, je n'ai personnellement jamais rencontré le terme *raza* dans les archives coloniales »²⁵. Le constat est récurrent : Eduardo França Paiva, dans son étude du lexique des identités sociales dans l'Amérique ibérique, arrive à la même conclusion, de même que Silvia Hunold Lara pour le Brésil colonial ou, dans ce numéro, Jean-Paul Zuñiga pour l'espace ibérique et Frédéric Régent pour les Antilles françaises. Le constat est encore celui des chercheurs nord-américains comme Ruth Hill, ou Joanne Rappaport pour la Nouvelle-Grenade²⁶ :

est un véritable défi que de se confronter à un système historique qui est à la fois si simple et, néanmoins, si profondément différent du nôtre ; dans lequel les mêmes mots – “métis”, “mulâtre”, “noir”, “indien”, et même “race” – portent des significations qui à la fois s'articulent aux usages contemporains et, néanmoins, nous sont tout à fait étrangers. Le fait même qu'aucun terme colonial ne recouvre adéquatement nos préoccupations actuelles en matière de classification socio-raciale révèle le fossé épistémologique gigantesque qui existe entre les représentations du monde moderne et les nôtres, nous invitant à être très attentif au fait que notre fixation actuelle sur la “race” ne restitue pas adéquatement l'éthos de la période »²⁷.

J. Rappaport souligne à raison qu'il ne suffit pas de noter la fluidité des catégories d'identification, leur caractère contextuel et situé ou leur plasticité, mais que ce sont bien les catégories elles-mêmes qui font problème. J.-P. Zuñiga

24. Thomas N. INGERSOLL, *Mammon and Manon in Early New Orleans. The First Slave Society in the Deep South*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1999 ; C. VIDAL, *Caribbean New Orleans. Empire, Race, and the Making of a Slave Society*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2019.

25. A. EXBALLIN, « Des haillons et des perles », art. cit., p. 6.

26. Eduardo França PAIVA, *Dar nome ao novo. Uma história lexical da Ibero-América entre os séculos XVI e XVIII (as dinâmicas de mestiçagens e o mundo do trabalho)*, Belo Horizonte, Autêntica Editore, 2015 ; Silvia Hunold LARA, *Fragmentos setecentistas. Escravidão, cultura e poder na América portuguesa*, São Paulo, Companhia das Letras, 2007 ; Ruth HILL, *Hierarchy, Commerce and Fraud in Bourbon Spanish America. A Postal Inspector's Expose*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2005, chap. 5 ; Joanne RAPPAPORT, *The disappearing mestizo. Configuring Difference in the Colonial New Kingdom of Granada*, Durham, Duke University Press, 2014.

27. *Ibidem*, p. 41-42.

insiste sur ce point dans son étude des recensements et états de la population (*padrones*) effectués par la Couronne espagnole au XVIII^e siècle. Ce qui frappe avant tout dans ces enquêtes, c'est la multiplicité complexe des déterminations utilisées pour les assignations identitaires, dans lesquelles la notion de lieu joue un rôle fondamental.

Le problème est accru par le fait que la catégorie de race (comme celle de *castas*) intervient à deux niveaux distincts. D'un côté, même si son usage est rare dans les archives avant le milieu du XVIII^e siècle, il s'agit bien d'une catégorie émique, effectivement utilisée par les acteurs dans des contextes épistémiques et sociaux précis, qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes. On peut en distinguer trois principaux avant le milieu du XVIII^e siècle, en insistant sur le fait que parler de *la race* en général risque fort d'occulter leurs spécificités²⁸.

1) D'une part, les différents règlements de *limpieza de sangre* mobilisent bien la notion de *raza/raça*, suivant une formule relativement stéréotypée exigeant que le candidat à certains offices ou espaces sociaux très fermés soit «digne de foi», que ses parents et grands-parents soient nobles, qu'il n'ait été pas été condamné par le Saint-Office ni ne soit porteur d'une «note d'infamie» et soit «sans *raza* aucune de juif, maure, hérétique ou nouveau chrétien», liste à laquelle s'ajoutent par la suite, selon les cas, les Luthériens, les *mulatos*, *pardos*, *negros*, etc. *Raza/raça* doit ici s'entendre dans le sens d'un défaut, d'une macule héréditaire qui justifie l'exclusion de certaines fonctions, professions ou institutions. Insistons, une fois de plus, sur le caractère local et variable de ces interdictions; sur le lien étroit qui existe entre elles et les autres mécanismes de clôture des corporations ou des statuts privilégiés à l'époque moderne (qui se fondent souvent sur l'exclusion des descendants de ceux qui ont exercé des métiers réputés «ignobles», *a fortiori* serviles, ou de lignages réputés «infâmes», pour des raisons religieuses ou morales comme l'illégitimité); et sur le fait que leur transposition aux descendants d'Indiens ou d'Africains, par exemple, fut loin d'être aussi évidente et linéaire que ne le veut une certaine historiographie. Elle a donné lieu à des débats importants, portant tant sur la légitimité même de ces exclusions que sur le sens qu'il fallait attacher à la macule représentée par la couleur²⁹.

2) D'autre part, notamment dans l'espace francophone, l'usage *nobiliaire* de la notion de race instituée (sur des bases en partie identiques à la *limpieza de sangre*, mais en partie distinctes) un partage entre lignages vils, marqués en particulier par la tache de la servitude ou d'une activité mécanique, et nobles, issus d'ancêtres réputés vertueux, engagés dans le service au roi, et pouvant servir de principe de distinction dans certaines situations. C'est cet usage, et le raisonnement qui l'accompagne, qui sont à l'œuvre, comme le note F. Régent dans ce numéro, dans les premières occurrences du terme *race* dans les textes

28. Nous mettons de côté les usages renvoyant aux pratiques d'élevage, sur lesquels nous reviendrons plus loin.

29. Voir *infra*. Nous renvoyons au numéro 68-2 de la *RHMC* pour une discussion plus ample sur la *raza/raça* dans les règlements de *limpieza de sangre*.

législatifs et administratifs concernant les Antilles. La mobilisation du principe selon lequel l'état d'esclavage constitue une « tache qui s'étend sur tous [les] descendants et que le don de la liberté ne peut effacer », excluant tous « ceux qui sortent d'une race nègre, de toute espèce de fonctions et charges publiques aux colonies [et...] à plus forte raison de la noblesse »³⁰, a joué un rôle central dans le système de discriminations visant les libres de couleur. L'emploi de la notion de race a ici une place et une fonction bien précises. La confondre avec la couleur ou avec le statut d'esclave équivaut à masquer cette fonction et, comme le montre F. Régent, à occulter tout un ensemble de rapports de pouvoir et de domination qui mettent en œuvre le préjugé de couleur mais aussi ses transgressions.

3) Enfin, un usage différent, malheureusement peu abordé dans ce numéro, à l'exception d'une brève mention par F. Régent, s'impose en français au cours du XVII^e siècle dans les cosmographies ou les récits de voyage. Il sert tant à dresser la généalogie des peuples qu'à décrire divers groupes sur un même territoire. D'un côté, ces groupes sont pensés comme des successions de générations issues d'ancêtres tutélaires et qui ont hérité d'eux certains statuts et certaines caractéristiques. Le mot race peut alors jouer un rôle dans des questions justifiant la tutelle d'autorités religieuses ou civiles, lesquelles recourent souvent à la généalogie. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'usage important de la notion de race dans des textes, notamment religieux, qui rattachent les Noirs (ou les Indiens) à la « tige » ou « race de Cham », de même que les Européens peuvent être présentés comme descendants de la lignée de Japhet et les Asiatiques de celle de Sem. Race, ici, est l'équivalent en français d'une série de dérivés du latin *generatio* en langue romane (*generación, geração, generazione...*) et recouvre, plus largement, tout un vocabulaire généalogique varié. Il s'articule, on l'a vu dans le numéro précédent, à des réflexions sur la transmission des qualités et des péchés à travers les générations, ainsi qu'au principe d'une malédiction vouant les descendants de Cham à la servitude héréditaire³¹.

D'un autre côté, la notion de race a été utilisée dans les travaux de cosmographie ou les récits de voyage pour décrire la manière dont des groupes hétérogènes, à la fois par l'origine, les mœurs, les rites, les habits ou la langue, coexistent sur un territoire. Elle a fait partie du lexique avec lequel un voyageur

30. Cités par F. RÉGENT, *infra*.

31. Voir le numéro 68-2 de la *RHMC*. L'un des premiers usages de l'argument de la malédiction de Cham (ou Caym, dans cette version) en lien avec l'esclavage des Africains, donné par Gomes Eanes de Zurara dans sa *Chronica do descobrimento e conquista de Guiné* [1453], utilise d'ailleurs la notion de *geraçom*. Il faut noter que Zurara ne mobilise pas le récit pour expliquer, en général, que les Africains sont voués à la servitude, mais plutôt pour expliquer pourquoi certains, même s'ils sont des *Mouros* comme les autres, sont soumis à d'autres *Mouros*. Pour montrer le caractère complexe et plastique de ces généalogies, il faut rappeler qu'à la même période, Cham est aussi érigé comme ancêtre tutélaire de la maison des Habsbourg ou du Luxembourg. Il peut donc être en même temps l'ancêtre de Maximilien I^{er} et de Charles Quint, et celui des esclaves africains. Voir Benjamin BRAUDE, « The Sons of Noah and the Construction of Ethnic and Geographical Identities in the Medieval and Early Modern Periods », *The William and Mary Quarterly*, 54-1, 1997, p. 132 (nous remercions J.-P. Zubiaga d'avoir attiré notre attention sur ce point).

ou un étranger, projetant un regard éloigné sur un lieu, cherchait à rendre compte des diverses populations ou, pour utiliser un autre terme d'époque, les «diverses sortes de gens» qui y vivaient. Là encore, ce vocabulaire a une histoire longue qui renvoie au latin *generatio* et à ses dérivés : pour ne prendre qu'un exemple, les récits de pèlerins en Terre-Sainte distinguaient déjà régulièrement les «*generazioni di gente*» (par exemple le «*molte generazioni*» de chrétiens) qu'on y rencontrait, à partir de critères comme l'aspect physique (y compris la couleur) mais surtout les rites et les mœurs³². Voilà qui invite à la prudence lorsqu'on cherche à identifier la première occurrence «moderne» du terme de race, dans la quête d'une origine unique, justement critiquée dans ce volume par J.-P. Zuñiga. Cette quête est d'abord révélatrice de la manière dont on relit *a posteriori* des textes en les séparant du contexte et du genre dans lesquels ils s'inscrivent, pour y retrouver le langage et les problèmes qui nous sont familiers. La vulgate historiographique a ainsi érigé l'article de François Bernier, publié en 1684 dans le *Journal des Sçavants*, «Nouvelle division de la Terre par les différentes Espèce ou Races d'homme qui l'habitent», en première occurrence du «concept moderne de race» où, de manière inédite, le terme serait utilisé pour décrire des groupes humains définis par des caractères réputés immuables, en les insérant qui plus est dans une classification naturelle de l'homme. Le hasard faisant bien les choses, ce texte publié en 1684 est un quasi-contemporain du «Code noir» et du «retour des concepts polygéniques de Paracelse» chez Isaac La Peyrère par exemple (dont le «polygénisme» n'a pourtant rien à voir avec celui de Paracelse), ainsi que des diverses observations anatomiques sur les Africains³³. Tout ceci a fait de Bernier, qui n'est pourtant ni polygéniste, ni lié en quelque façon au Code noir (qui ne s'appelle d'ailleurs pas encore Code *noir* et ne contient pas la notion de race³⁴), un parfait coupable pour l'invention du «concept moderne de race», entendu comme une catégorie taxinomique fondée sur des caractères fixes et indélébiles. C.-O. Doron a montré ailleurs comment l'usage du syntagme «espèce ou race» chez Bernier, qui associe toujours les

32. Voir par exemple Camille ROUXPETEL, «“Indiens, Ethiopiens et Nubiens” dans les récits de pèlerinage occidentaux : entre altérité constatée et altérité construite», *Annales d'Éthiopie*, 27, 2012, p. 71-90. Pour l'usage de cette catégorie dans l'Amérique hispanique, Robert C. SCHWALLER, *Géneros de gente in Early colonial Mexico. Defining Racial Difference*, Norman, University of Oklahoma Press, 2016.

33. Voir par exemple P. H. BOULLE, *Race et esclavage...*, *op. cit.*, p. 47-58. La référence à Bernier est un lieu commun dans l'historiographie. Antoine Levesque pense, pour sa part, que la «première occurrence» moderne du concept de race serait à chercher dans la traduction du *Commentaire royal ou l'histoire des Yncas* de Garcilaso de La Vega, par Baudoin (Paris, Auguste Courbe, 1633), dont le chapitre XXXI s'intitule «De plusieurs noms tous nouveaux dont on use pour dénoter diverses races», et détaille en effet l'ensemble des termes utilisés pour décrire les groupes issus du mélange des Espagnols et des Noirs : «De ces deux peuples, s'en est fait d'autres – qui sont meslés de toutes façons, & que l'on nomme aussi diversement pour en marquer la différence». Ainsi des Mulats, des Cholos, des Metis, des Quadraluos, etc. Le traducteur évoque alors le «mélange qui s'est fait des Races depuis que les Espagnols y sont arrivés» (p. 1274-1277). Le texte de Garcilaso de la Vega utilise le terme «*generaciones*», qui n'a rien d'original, on l'a dit, dans ce contexte, pas plus que le fait de le traduire par «race». La seule raison pour laquelle on présente tel ou tel usage comme «moderne» est sa proximité (apparente) avec ce qui nous est familier.

34. Comme le rappelle F. Régent dans ce volume, et J.-F. NIORT, *Le Code noir...*, *op. cit.*

deux termes, n'a rien de spécifique et ne s'inscrit dans aucune classification de quelque ordre que ce soit, et certainement pas dans une classification naturaliste de l'espèce humaine, mais dans le genre ancien (que Bernier connaît fort bien) des « divisions de la Terre ». Il ne fait que prolonger l'usage, habituel chez les voyageurs et les cosmographes, pour décrire les « sortes de gens » qui habitent tel ou tel lieu³⁵. L'emploi du terme « race » est si peu spécifique chez Bernier qu'il l'abandonne immédiatement au profit d'« espèce », entendu dans le sens très lâche de « sorte », sans aucune valeur taxinomique. C'est la réception du texte de Bernier par Leibniz puis Fabricius et Blumenbach notamment, et son inscription dans des débats naturalistes qui ont donné à son syntagme « espèce ou race » un sens taxinomique précis et sérieux, conduisant au contresens qui l'a inscrit dans une logique polygéniste. Contrairement à Bernier, Fabricius prend au sérieux la notion de race dans le syntagme « espèce ou race » qu'il traduit par « *species sive generationes* », attribuant ainsi à la notion logique d'espèce une valeur *généalogique* qui implique des espèces différentes issues d'ancêtres différents, contre le dogme monogéniste (que défend Fabricius). Exemple remarquable de la façon dont un mot est chargé d'enjeux très différents en fonction des contextes épistémiques et sociaux (genre de discours, types de questionnements, etc.) dans lesquels il est saisi. C'est un point qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on s'intéresse aux transformations du concept de race au cours du XVIII^e siècle. Il est certain que les textes cosmographiques et les récits de voyage, de même que l'ensemble du lexique des qualités aux colonies, ont profondément changé de signification en étant enrôlés dans le genre de l'histoire naturelle, qui pose la question des variétés héréditaires dans l'espèce, s'interroge sur l'unité ou la diversité des espèces, fonde des classifications sur des caractères physiques infailliblement héréditaires pour faire « l'étude naturelle des origines », en continuité avec celle des animaux ou des plantes³⁶.

La race est donc bien un terme émique. Mais, et c'est là le second niveau, il s'agit aussi d'une catégorie à prétention *analytique*, omniprésente dans les travaux historiographiques, qui sert à décrire et à englober une grande variété de distinctions et de statuts à travers les époques et les sociétés, avec une vocation comparative et interprétative. La race est alors une catégorie *a priori* projetée par les historiens dès qu'ils pensent avoir affaire à des grands groupes d'ascendance continentale fondés sur le phénotype et la couleur, qui semblent

35. C.-O. DORON, *L'Homme altéré...*, *op. cit.*, p. 429-433 et p. 43-60 et 127-169 pour l'usage de la catégorie de race dans les cosmographies.

36. Un cas exemplaire en est fourni par les transformations du lexique colonial des qualités et de leurs mélanges. Transcrit par des voyageurs et des naturalistes (comme Gumilla puis De Pauw ou, plus tard, Humboldt), il se trouve inséré dans une réflexion sur l'influence des croisements entre races pour régénérer l'espèce et sur les variétés héréditaires. De Pauw transforme ainsi l'analyse des mélanges dans les colonies américaines en une loi naturelle selon laquelle, en quatre générations, le produit d'un blanc et d'un Indien ou d'un noir permet de retrouver le type parfait de l'espèce. Son tableau circule ensuite à travers les espaces, que ce soit chez Buffon, Blumenbach, Tourtelle, Virey ou Robert, qui en propose un identique concernant les Hottentots et les Européens. Cf. C.-O. DORON, *L'Homme altéré*, *op. cit.*, p. 254-255.

préexister et constituer des entités évidentes dont la qualification raciale ne ferait pas problème. Comme le notait justement l'anthropologue Pitt-Rivers à propos de la notion de caste (qui présente la même difficulté) : « quand un même mot est utilisé simultanément à différents niveaux, la porte est ouverte à toutes les confusions »³⁷. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'un mot aussi chargé de connotations que celui de race, qui porte en lui, qu'on le veuille ou non, ses évolutions aux XIX^e et XX^e siècles, qui l'ont associé au racisme, à une doctrine déterministe et à une hiérarchie fondée sur des caractères biologiques. On peut se demander le gain qu'il y a à utiliser une notion à la fois si surchargée, si peu présente dans les sources, et qui exige que les auteurs prennent sans cesse des précautions oratoires, soit pour dire que la notion de race est socialement construite (ce qui ne les empêche pas, comme B. Vinson III, de parler de « *racial mixture* » comme si des groupes bien différenciés s'étaient biologiquement mêlés aux colonies³⁸), soit pour préciser que la race dont ils parlent n'est pas exactement la même que celle des XIX^e-XX^e siècles, tout en entretenant la confusion en parlant de « quasi-biologiques » ou de « déterminisme biologique ». N'y aurait-il pas intérêt, comme le suggèrent plusieurs travaux récents et, dans ce numéro, J.-P. Zuñiga et F. Régent, à adopter une approche plus nominaliste, attentive au lexique des acteurs, à leurs manières de se désigner et de construire leur monde social, à la variété et la complexité du vocabulaire et des règles qui leur servent à organiser leur grammaire sociale et à mener leurs stratégies ? Certains auteurs ont pu défendre, à raison nous semble-t-il, que des concepts tel que celui de « qualité » (*calidad*)³⁹ ou de « statut »⁴⁰ étaient plus adaptés à la description des sociétés coloniales. En tous les cas, comme le souligne ici J.-P. Zuñiga, il est essentiel de faire une histoire sociale des concepts servant de catégories d'identification dans l'espace colonial.

UNE HISTOIRE SOCIALE DU LEXIQUE DE LA DISTINCTION AUX COLONIES

Un tel projet implique, on l'a dit, de prêter attention aux catégories réellement mobilisées par les acteurs et de prendre en charge leur conflictualité. ~~L'opposition entre l'analyse des pratiques et l'analyse des concepts oublie~~ que le lexique et les mots par lesquels sont interprétées des situations, qualifiés des

37. Julian PITT-RIVERS, « On the Word "caste" », *The Translation of Culture. Essays to E.E. Evans-Pritchard*, 1971, 117, p. 233

38. B. VINSON III, *Before Mestizaje*, *op. cit.*, p. 15

39. Notamment J. RAPPAPORT, *The disappearing mestizo...*, *op. cit.*, E. F. PAIVA, *Dar nome ao novo...*, *op. cit.*, S. H. LARA, *Fragmentos setecentistas...*, *op. cit.*, ou Jorge E. DELGADILLO NÚÑEZ, « The Workings of Calidad: Honor, Governance and Social Hierarchies in the Corporations of the Spanish Empire », *The Americas*, 76-2, 2019, p. 215-239. Delgadillo cherche à sortir d'une approche locale sur les modes de détermination de la « calidad » pour montrer comment il s'agit d'une ressource impériale qu'on peut analyser de manière plus globale. Voir aussi l'approche très critique de ce qu'elle appelle « le piège des castas » proposée par Pilar Gonzalbo AIZPURU, Solange ALBERRO, *La sociedad Novohispanica: estereotipos y realidades*, Mexico, El Colegio de Mexico, 2013.

40. C'est le cas notamment de la notion de « couleur statut » proposée dans ce volume par F. Régent.

individus, catégorisés des groupes, ont des effets pratiques très réels, auxquels les acteurs étaient d'ailleurs extrêmement attentifs, soit parce qu'ils mettaient en jeu des questions d'honneur et de réputation⁴¹, soit parce qu'ils ouvraient (ou fermaient) l'accès à des droits et des statuts, et pouvaient donc avoir des conséquences économiques et politiques importantes. Les sociétés coloniales abondent d'exemples en ce sens. Ce sont les litiges juridiques à Cuzco opposant les Indiens tributaires et ceux qui se réclament du statut d'Incas pour échapper au tribut et aux tâches collectives. Ils mobilisent pour cela un vocabulaire nobiliaire hispanique, ce qui conduit, dans les années 1570-1580, à une redéfinition des critères d'appartenance aux lignages incas, en mettant en avant la patrilinéarité⁴². Ce sont les débats en Nouvelle-Grenade concernant la qualification de « métisses habillées à l'Indienne » ou, plus généralement, les usages variés de cette catégorie de *mestizo*, qui peut servir de catégorie d'accusation ou d'identification dans une multiplicité de situations⁴³. Ce sont encore les controverses concernant la question de savoir si « l'accident de la couleur [...] efface la noblesse » ou empêche l'accès aux grades supérieurs de l'Université comme on le voit dans des procès pour injures (par exemple à Rio de Janeiro en 1760)⁴⁴ et dans les discussions concernant l'accès de libres de couleur aux Universités de Coimbra et Mexico⁴⁵. Ce sont enfin les diverses disputes concernant les libres de couleur à Saint-Barthélemy⁴⁶. On pourrait multiplier les exemples qui témoignent d'un fait : les qualificatifs (métis, mulâtre, *pardo*, *preto*, *negro*, *indio*, etc.) autant que les critères de distinctions (statuts – libre, esclave, tributaire ; distinctions de couleurs et de qualités ; lignages et lieux de naissance ; légitimité ou illégitimité des unions ; religion, etc.) constituent un système de coordonnées complexe, conflictuel, qui met en jeu des questions d'assignation, de distinction et d'identification, lesquelles ne peuvent être réduites à une seule variable (la couleur, le phénotype) ou à une seule catégorie globale (la race), puisque les acteurs ne cessent de penser leurs stratégies en naviguant *entre* ces diverses catégories et leurs spécificités,

41. Sur l'importance de l'honneur et de la réputation, Richard BOYER, «Negotiating Calidad: the Everyday Struggle for Status in Mexico», *Historical Archeology*, 31-1, 1994, p. 64-73; Ann TWINAM, *Public Lives, Private Secrets. Gender, Honor, Sexuality and Illegitimacy in Colonial Spanish America*, Stanford, Stanford University Press, 1998; C. VIDAL, «Public Slavery, Racial Formation, and the Struggle Over Honor in French New Orleans, 1718-1769», *Anuario Colombiano de la Historia Social y de la Cultura*, 43-2, 2016, p. 155-183.

42. José Carlos DE LA PUENTE LUNA, «Incas pecheros y caballeros hidalgos: la desintegración del orden incaico y la génesis de la nobleza incaica colonial en el Cuzco del siglo XVI», *Revista Andina*, 54, 2016, p. 9-95.

43. J. RAPPAPORT, *The Disappearing Mestizo...*, *op. cit.*

44. S. H. LARA, *Fragmentos setecentistas...*, *op. cit.*, p. 137-138.

45. Lucilene REGINALDO, «“Infâmia dos mulatos” e “descendência de pretos” : impedimentos e ascensão acadêmica na Universidade de Coimbra (1700-1771) », in Gabriela DOS REIS SAMPAIO *et alii* (éd.), *Marcadores da diferença. Raça e racismo na história do Brasil*, Salvador, EDUFBA, 2019, p. 41-69; P. G. AIZPURU, S. ALBERTA, *La Sociedad Novohispanica...*, *op. cit.*, p. 117-123.

46. Fredrik THOMASSON, «“Vous-mêmes, ôtez votre chapeau!” Les libres de couleur dans la colonie suédoise de Saint-Barthélemy (1785-1831) », in *Couleur et liberté dans l'espace colonial français*, *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, 17, 2017, p. 123-124.

qu'ils y trouvent autant d'espaces de jeu social possible ou de moyens pour attaquer ou mettre en cause des personnes, la catégorie de race faisant elle-même partie des outils stratégiques mobilisés dans ce jeu social et y occupant des fonctions précises. L'article de Gerber invite d'ailleurs ici à réfléchir aux effets d'assignation que les historiens produisent en ramenant à sa couleur et à sa race une personne dont tout le combat a consisté à échapper à une telle assignation. Dans sa lutte contre la construction d'un chemin particulier sur sa plantation de café, Angélique Hossé ne s'est jamais désignée que comme veuve. Ce sont ses adversaires qui l'ont qualifiée de « mulâtresse » et ont tenté de la discréditer auprès du Conseil du roi en mettant en avant son origine dans un contexte impérial où la racialisation des politiques coloniales pouvait jouer en faveur d'une stratégie judiciaire consistant à renvoyer l'adversaire à sa couleur de peau.

Comme le note Zuñiga, une étude historique des modes de catégorisation doit être attentive aux contextes d'énonciation où ils apparaissent. Les « empires » coloniaux sont, en vérité, un patchwork de situations locales hétérogènes qui ne partagent pas les mêmes évolutions. Pour ne prendre que le cas français, il est évident, qu'il n'y a aucune homogénéité selon qu'on s'intéresse aux plantations capitalistiques de Saint-Domingue ou aux villages français du pays des Illinois ~~dans la seconde moitié du XVIII^e siècle~~. Sur le territoire extrêmement restreint ~~et lui-même~~ fortement différencié entre les villes portuaires et les plantations rurales de Saint-Domingue coexistent une population d'esclaves qui, entre 1739 et 1788, progresse de 109 000 à 405 000 personnes, une population européenne passant dans les mêmes années de 11 600 à 30 000 individus (dont un tiers de « petits blancs », suite à une immigration encouragée à partir des années 1760), et des libres de couleur passant de 2 500 à 9 333 personnes⁴⁷. Dans les villages dispersés sur le territoire bien plus vaste de l'Illinois, vivant d'une agriculture faiblement capitaliste, on trouve en 1726 une population de 334 personnes réparties en 62 % d'Européens – aux statuts très divers – et de femmes amérindiennes, et 38 % d'esclaves, parmi lesquels 25,2 % d'esclaves noirs et 12,8 % d'esclaves amérindiens. Cette population passe à 1 385 personnes en 1752 (réparties en 57 % d'Européens et 43 % d'esclaves, dont 32,2 % de noirs et 10,8 % d'Amérindiens)⁴⁸. Si la comparaison de la situation de Saint-Domingue avec la Jamaïque apparaît très pertinente, à la fois pour faire ressortir les identités et les différences, le parallèle avec la Nouvelle-France est plus problématique⁴⁹.

Zuñiga insiste beaucoup sur ce point pour l'empire espagnol : la très forte hétérogénéité des situations locales rend toute généralisation dangereuse sur

47. Pour un point récent, Trevor BURNARD, John GARRIGUS. *The Plantation Machine. Atlantic Capitalism in French Saint-Domingue and British Jamaica*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2016.

48. C. VIDAL, « Africains et Européens au Pays des Illinois... », art. cit.

49. Pour le parallèle riche entre Saint-Domingue et la Jamaïque, T. BURNARD, J. GARRIGUS, *The Plantation Machine...*, op. cit. Le parallèle entre Nouvelle-France (notamment Louisiane) et Caraïbes françaises est esquissé par C. Vidal et critiqué, dans ce numéro, par F. Régent.

l'ensemble de l'Amérique espagnole⁵⁰. Comme il le montre en prenant l'exemple des recensements lancés par la Couronne espagnole dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, cette fragmentation retentit sur la manière dont les relations sociales ont été organisées dans chaque contexte local à partir de compromis et de bricolages, ainsi que sur les régimes de visibilité et de distinctions sociales qui en découlent. Chaque région utilise ses propres catégories et ses modes de classement, chacune possède ses manières d'évaluer et de négocier la qualité (y compris la couleur) des individus. Il faut se rappeler en outre que les groupes dits « dominés » ne sont pas passifs dans l'élaboration de ces compromis et de ces particularismes : ils ont parfois négocié dès le départ des régimes différenciés (la noblesse indienne en particulier, en Nouvelle-Espagne ou au Pérou) et les possibilités d'ascension sociale, les possibilités d'être intégrés à l'élite en dépit de la macule de l'esclavage, de l'ascendance vile ou du caractère de nouveaux chrétiens, varient fortement selon les rapports de force et les équilibres populationnels dans tel ou tel lieu⁵¹. Cela n'empêche pas d'étudier la circulation d'un vocabulaire et de règles de distinction et de classement entre les espaces, mais cela incite à le faire avec prudence et en restant au plus proche des catégories des acteurs⁵².

Ces compromis locaux sont toujours précaires et peuvent être remis en cause, en particulier lorsqu'une personne cherche à s'élever socialement. L. Reginaldo en offre un exemple dans son étude sur la manière dont la couleur pouvait être présentée comme un empêchement à l'accès au statut de docteur de l'Université de Coimbra. Il existait un compromis tacite selon lequel les étudiants *pardos*, *pretos* ou *mulatos* de l'Université, relativement nombreux au cours du XVIII^e siècle, pouvaient mener un cursus jusqu'au niveau de *licenciado*. Mais s'ils cherchaient à obtenir le degré de docteur, ils se heurtaient à des obstacles considérables, le conseil de l'Université objectant alors la couleur comme signe de basse condition et macule infamante liée à la servitude des ancêtres⁵³. Le même constat est fourni dans l'étude que Pilar Gonzalbo Aizpuru propose des règlements des corporations dans le Mexique colonial. Si, comme elle le souligne, la majorité des métiers étaient ouverts aux gens de toute qualité, y compris aux esclaves (leurs règlements ne mentionnant que rarement la qualité), certains pouvaient inclure des limitations visant les « *negros, mulatos o "de color quebrado"* », voire, à l'instar des orfèvres ou des forgerons,

50. Cela vaut pour la généralisation d'un prétendu système de *castas*, lequel ne reflète même pas la réalité de l'organisation sociale de l'*audiencia* de Mexico. Voir, sur ce point, la critique de P. G. AIZPURU, S. ALBERRO, *La Sociedad Novohispanica...*, *op. cit.*

51. Ce point est mis en avant par Olival et J. M. Vaz Monteiro de Figueiroa Rego pour le Brésil et par J. Rappaport pour la Nouvelle-Grenade. En analysant l'évolution fine des assignations et des compromis dans les îles du Vent, qui changent régulièrement de souveraineté et n'ont pas les mêmes situations démographiques, Baptiste BONNEFOY, « Les langages de l'appartenance. Miliciens de couleur et changements de souveraineté dans les îles du Vent (1763-1803) », *L'Atelier du CRH*, 20, 2019, en offre un autre exemple remarquable.

52. C'est à l'analyse de ces circulations que se risquent E. F. PAIVA, *Dar nome ao novo...*, *op. cit.* ; J. E. DELGADILLO NÚÑEZ, « The Workings of Calidad », art. cit.

53. L. REGINALDO, « "Infâmia dos mulatos" », art. cit.

réserver l'accès à ceux qui étaient Espagnols de quatre quartiers ou « Espagnols purs, sans macule, dûment baptisés, car il s'agit d'un métier noble »⁵⁴. Mais ces restrictions, par ailleurs régulièrement contournées, ne concernent que les maîtres ; les échelons inférieurs restent ouverts à tous. Il est donc important de bien prêter attention à l'espace social en jeu : les règles ne sont pas les mêmes selon que l'on se situe dans les échelons inférieurs ou que l'on vise les espaces hautement sélectifs et concurrentiels des offices supérieurs. Elles ne sont pas les mêmes non plus selon les types d'offices – religieux ou administratifs par exemple – et selon les contextes.

À ces particularités locales, dépendantes des espaces sociaux et institutionnels, il convient d'ajouter un autre point mis en avant par l'historiographie récente et que Zuñiga, Régent et Gerber rappellent dans ce numéro. Les processus d'identification reposent fondamentalement sur la *réputation* et dépendent étroitement du jugement de la collectivité⁵⁵. Comme le note Aizpuru, cette opinion pouvait varier de manière radicale à propos d'une même personne selon le contexte d'énonciation, mais aussi au cours de la vie de l'individu, en fonction de critères comme la situation sociale dans laquelle il se trouvait, les vêtements qu'il arborait, etc. : « le métis prospère était tenu pour espagnol puis, fugitif, ruiné et misérable, il devenait *mulato*, *lobo* ou *coyote* »⁵⁶. C'est la raison pour laquelle la notion de « qualité (*calidad*) » est retenue, plutôt que la race par exemple, par une partie de l'historiographie : elle rend mieux compte du caractère intriqué de différentes variables, où se croisent certes la couleur, mais aussi la pilosité, le vêtement (élément essentiel de régulation sociale à l'époque moderne, faut-il le rappeler⁵⁷), le lignage ou la race au sens rigoureux de l'époque, les activités exercées, les mœurs et le langage, la religion, etc. Elle rend également mieux compte de la manière dont ces caractères définissent un régime particulier de fluidité (ils peuvent varier au cours de la vie d'un même individu) et de stabilité (car on estime que beaucoup d'entre eux se transmettent à travers la lignée).

54. P. G. AIZPURU, S. ALBERRO, *La Sociedad Novohispanica...*, *op. cit.*, p. 106-112, citation p. 107.

55. La remarque vaut au-delà des espaces coloniaux. La noblesse, jusqu'aux procédures de formalisation progressives mises en place au XVI^e-XVII^e siècles, notamment avec l'institution des « preuves de noblesse » et des enquêtes diligentées par la monarchie, relève avant tout du témoignage et de la réputation. Les enquêtes de *calidad* procèdent de même. Certaines personnes ont d'ailleurs pu profiter des opportunités ouvertes par les faibles réseaux d'interconnaissance dans les premiers moments de la conquête pour se construire une nouvelle réputation (J. Rappaport en fournit de beaux exemples) et acquérir une noblesse qui peut se trouver remise en cause ensuite par des concurrents ou lors de moments de formalisation des procédures.

56. P. G. AIZPURU, S. ALBERRO, *La Sociedad Novohispanica...*, *op. cit.*, p. 101.

57. Daniel ROCHE, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement*, Paris, Fayard, 1989 ; Pascal BASTIEN, « Aux trésors dissipez on cognoist le malfaict ». Hiérarchie sociale et transgression des ordonnances somptuaires en France (1543-1606) », *Renaissance et Réforme*, 23-4, 1999, p. 23-43, ou les travaux de Gil Bartholeyns. Les analyses portant sur les livres de couleur et les métiers aux colonies oublient trop régulièrement de les replacer dans un monde où les distinctions et les frontières sociales sont aussi fondées sur l'apparence et le vêtement. Voir néanmoins, sur les réglementations vestimentaires s'appliquant aux esclaves, aux libres et aux métis dans le Brésil colonial, voir S. H. LARA, *Fragmentos setecentistas...*, *op. cit.*, p. 86-114 ou J. RAPPAPORT, *The Disappearing Mestizo...*, *op. cit.*

Il convient enfin de souligner combien ces catégories varient selon les milieux. L'historiographie a beaucoup insisté sur le fait que les distinctions du prétendu système de *castas* ou les hiérarchies et séparations fondées sur la couleur reflétaient essentiellement les perspectives d'une élite, soit locale, soit venue de métropole. Certains historiens ont montré que, dans les couches populaires, dans les alliances matrimoniales, les rapports de travail ou l'organisation du territoire, de telles distinctions n'apparaissaient pas⁵⁸. D'autres travaux, comme ceux de C. Vidal pour la Nouvelle-Orléans, apportent néanmoins des nuances importantes⁵⁹. Mais il faut insister ici sur un autre aspect : « l'élite » est elle-même extrêmement hétérogène et ne saurait se réduire à une position simple. Au contraire, elle est traversée de débats forts et significatifs. Ainsi, dans les cas étudiés par L. Reginaldo, les positions du conseil de l'Université de Coimbra se heurtent à celles de la monarchie, représentée par la *Mesa da Consciência e Ordens*, qui conteste le fait que la couleur soit un obstacle au statut de docteur comme à celui d'avocat, et impose ses vues à l'Université⁶⁰. Il en est de même en ce qui concerne la valeur attribuée à la couleur pour l'accès aux offices ecclésiastiques : les positions sont loin d'être homogènes. Ainsi le théologien et juriste Pedro Murillo Velarde pouvait-il noter en 1743 que « la couleur n'induit aucune irrégularité et, pour cette raison, les Maures et les Éthiopiens peuvent être ordonnés [...], les Indiens, qui sont obscurs, et les malabars et ceux des Canaris, qui sont noirs, sont promus comme sacerdoces »⁶¹. On sait que, lors du processus d'élaboration de l'édit de 1685, le Gouverneur-Général Blénac et l'Intendant Patoulet adoptent des positions divergentes concernant les unions entre sujets blancs et noirs, Blénac y voyant un moyen de peupler les îles et d'assimiler les « mulâtres » tandis que Patoulet déplore ce concubinage et son immoralité⁶². Ces mêmes débats traversent les « élites » françaises à la fin du XVII^e et au cours du XVIII^e siècle, comme le soulignent les articles de Gerber ou de Nelson dans ce volume. On notera qu'ils ne portent pas seulement sur la valeur des « unions mixtes » et les stratégies à adopter en termes de régulations de ces unions, mais aussi sur le sens qu'il convient d'attacher à la couleur et aux politiques à adopter vis-à-vis des libres de couleur.

Hautement variables selon les contextes locaux et sociaux, discutées et inscrites dans des stratégies de distinction et de classification disparates, ces catégories d'assignation et d'identification sont donc éminemment historiques.

58. C'est un enseignement récurrent de l'historiographie. Pour le Mexique colonial, le point est bien marqué par Aizpuru à travers une étude du milieu du travail et de l'habitat (qui témoignent de relations et d'échanges nombreux) ; la même position est marquée par E. F. PAIVA, *Dar nome ao novo...*, *op. cit.*, et par J.-P. ZUNIGA, *infra* ; pour Saint-Domingue, voir les travaux de J. Garrigus ainsi que de Dominique ROGERS, « Raciser la société : un projet administratif pour une société domingoise complexe (1760-1791) », *Journal de la Société des Américanistes*, 95-2, 2009, p. 235-260, et ID., « De l'origine du préjugé de couleur en Haïti », *Outre-Mers*, 90-340/341, 2003, p. 83-101.

59. C. VIDAL, *Caribbean New Orleans...*, *op. cit.*

60. L. REGINALDO, « "Infâmia dos mulatos" », art. cit.

61. Pedro Murillo VELARDE S. J., *Curso de derecho canónico hispano e indiano*, México, El Colegio de Michoacán, 2005 [1743], p. 100.

62. V. V. PALMER, « Essai sur les origines du Code noir... », art. cit.

En extraire certaines comme la race ou la *casta* pour en faire des cadres d'analyse *a priori* dans lesquels les processus historiques sont rangés pose alors des problèmes considérables et risque d'occulter les places stratégiques que ces catégories ont joué dans les dispositifs de régulation sociale, ainsi que la manière dont elles se sont transformées. La catégorie de *castas* a connu une histoire complexe, entre péninsule Ibérique et Inde⁶³, avant d'apparaître en Nouvelle-Espagne au cours du XVII^e siècle dans les registres sacramentels, principalement pour qualifier les Africains et leurs descendants. Elle n'a commencé à être utilisée dans les mémoires des vice-rois et les règlements de police qu'au cours du XVIII^e siècle (comme catégorie d'assignation qualifiant l'ensemble des « sang mêlés », dans un sens extrêmement large), notamment après 1760, dans un contexte politique qui n'a lui-même rien de neutre, « au moment où le phénomène de mélange entre les populations [...] s'accélère [...] au sein d'une plèbe métisse » et où, *de facto*, la « plèbe » devient un enjeu de police considérable dans la ville de Mexico⁶⁴. Il s'agit donc d'une catégorie profondément située, relativement tardive, et **qui** dotée d'un rôle précis. Il en est de même pour la notion de race. Aussi convient-il *a minima* de se poser la question suivante : sous quelles conditions une catégorie singulière, localisée dans un système varié et complexe de catégories d'identification et de taxinomies sociales (où elle est très loin, de l'avis unanime, d'être la plus mobilisée) en est venue à s'étendre au point de recouvrir toutes les autres et de servir de référentiel à partir duquel toutes les autres sont analysées ? Au prix de quelles évolutions sociales, politiques et épistémologiques ? Et avec quels effets ?

LA RACE AU CARREFOUR DES SCIENCES NATURELLES ET DE L'HISTOIRE POLITIQUE

S'il est donc certain qu'il existe des usages hétérogènes de la catégorie de race avant le milieu du XVIII^e siècle et que cette catégorie s'inscrit dans des champs de pratiques qui mettent en particulier l'accent sur la généalogie, la transmission des qualités et des défauts au long des générations, qui définissent des partages entre lignages purs et impurs, nobles ou ignobles, élus ou maudits, il faut néanmoins s'intéresser aux transformations ayant modifié, au cours du XVIII^e siècle, les règles de ces usages, leurs extensions, et les contours de la catégorie de race. Ainsi que nous l'avons dit dans l'introduction au premier volume de ce dossier, ni l'idée d'une confortable rupture entre le « concept *moderne* de race » et des usages plus anciens, ni la remontée indéfinie dans les siècles pour retrouver « l'idée de race » sous divers masques ou identifier une matrice de la race et du racisme, ne sont satisfaisantes. Il faut plutôt adopter la

63. Angela BARRERO-XAVIER, « Languages of Difference in the Portuguese Empire. The Spread of "Caste" in the Indian World », *Anuario Colombiano de Historia social y de la Cultura*, 43-2, 2016, p. 89-119.

64. A. EXBALLIN, « Des haillons et des perles », art. cit., p. 8. Voir à ce sujet Sarah TLILI, « Groupes socio-raciaux et catégories administratives : le cas de la ville de Mexico », in C. LACAZE, R. SOTO-QUIRÓZ, R. VIALES-HURTADO (éd.), *Historia de las desigualdades...*, op. cit., p. 20-31 ; S. ALBERRO, P. GONZALBO, *La Sociedad Novohispanana...*, op. cit.

vision défendue par Rheinberger et Müller-Wille pour l'histoire de l'hérédité, ou par Foucault à propos de la sexualité⁶⁵. Il existe une pluralité de champs de problématisation, non homologues les uns des autres, dans lesquels la catégorie de race fut effectivement élaborée et mobilisée à l'époque moderne, et il existe donc une variété de concepts de race, qui s'inscrivent dans des pratiques sociales différentes. Même si les temporalités ~~diffèrent~~ selon les lieux, il semble bien que la deuxième moitié du XVIII^e siècle constitue un moment central où, pour des raisons politiques et épistémologiques, s'opère un phénomène de sédimentation qui contribue, d'une part, à définir la race comme objet de savoirs déterminés (histoire naturelle, médecine, puis ethnologie et anthropologie mais aussi philologie et histoire), ce qui conduit à la formation de ce qu'on appelle, à partir des années 1830-1840, la « doctrine des races » ; et, d'autre part, fait de la race un objet et sujet politique fondamental, dans des sens qu'il va falloir préciser. Méconnaître l'importance de ces ruptures en arguant de la présence ancienne de la notion de race à l'époque moderne c'est, nous semble-t-il, commettre une erreur historiographique.

Il est impossible de décrire ici l'ensemble des processus sociopolitiques et épistémologique qui rendent compte de ces évolutions, d'autant qu'ils varient profondément selon les espaces. Mais l'on peut mettre en avant quelques tendances générales, telles qu'elles ressortent des articles recueillis dans ce volume.

En premier lieu, il semble que la succession de guerres qui marquent les empires coloniaux au cours du XVIII^e siècle, et en particulier la guerre de Sept Ans (1756-1763), ait joué un rôle central, commun aux différents empires. Le point est souligné pour l'espace caraïbe par Gerber, Nelson et Régent, qui rejoignent les constatations faites par Garrigus et Burnard (pour Saint-Domingue et la Jamaïque) ou par Rogers⁶⁶. Zuñiga et Thibaud le relèvent aussi pour l'empire espagnol. Les territoires espagnols, portugais et français font alors l'objet d'une série de réformes visant à les réorganiser administrativement, ce qui implique de développer les connaissances sur les populations au travers d'enquêtes et de recensements, et ce qui induit, parfois, la formalisation d'un ensemble de procédures d'assignation qui reposaient auparavant sur l'interconnaissance et le compromis local⁶⁷. D'autre part, ces réformes visent en particulier à assurer la défense des colonies, à la fois contre les ennemis

65. H.-J. RHEINBERGER, S. MÜLLER-WILLE, *Heredity Produced...*, *op. cit.* ; Michel FOUCAULT, *La Sexualité. Cours donné à l'Université de Clermont-Ferrand (1964) suivi du Discours de la sexualité. Cours donné à l'Université de Vincennes (1969)*, Paris, Éditions de l'EHESS/Gallimard-Seuil, 2018.

66. T. BURNARD, J. GARRIGUS, *The Plantation Machine...*, *op. cit.* Voir aussi J. GARRIGUS, *Before Haiti. Race and Citizenship in French Saint-Domingue*, New York, Palgrave MacMillan, 2006 ; D. ROGERS, « Raciser la société... », art. cit. et ID., « De l'origine du préjugé de couleur en Haïti... », art. cit.

67. C'est par exemple vrai dans les Antilles où, notamment dans les années 1760-1770, les administrateurs se réservent la possibilité de lancer des enquêtes et de confirmer ou non la liberté des affranchis s'ils ne possèdent pas le titre légal théoriquement exigé pour établir les affranchissements depuis 1713. Voir J.-F. NIORT, « La condition des libres de couleur aux îles du Vent (XVII^e-XIX^e siècle) : ressources et limites d'un système ségrégationniste », *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, 131, 2002, p. 61-119.

externes et contre de potentiels ennemis intérieurs, notamment les esclaves⁶⁸. Elles posent le problème central de l'intégration des libres de couleur et des métis dans les milices, à une époque où les Européens rechignent souvent à y entrer ou sont en nombre insuffisant pour le faire. Comme divers travaux l'ont montré, la place des libres de couleur et des métis dans les milices suscite alors des débats importants : le fait qu'ils accomplissent un service peut légitimement leur ouvrir de nouvelles possibilités d'ascension sociale et justifier des revendications en termes de droits ; inversement, elle accroît les tensions avec une élite européenne qui redoute de voir ses privilèges menacés⁶⁹.

Le problème se trouve renforcé par l'évolution démographique. Si la situation varie fortement, là encore, selon les espaces, il reste que le XVIII^e siècle, en particulier sa seconde moitié, constitue l'apogée du commerce des esclaves, conduisant à des déséquilibres considérables en termes de populations. Ainsi, à la Jamaïque, la population blanche passe de 7 768 personnes en 1673 à 12 737 en 1774, là où la population noire atteint 74 523 individus en 1730 et 192 787 en 1774, avec des libres de couleur croissant de manière considérable à la fin de la période (ils sont plus de 8 000 en 1788, en augmentation de 86 % ~~là où~~ la population blanche n'augmente que de 44 %) ⁷⁰. L'évolution est encore plus spectaculaire à Saint-Domingue, comme nous l'avons vu. On la retrouve au-delà des Caraïbes. Ainsi, au Brésil, Rio de Janeiro compte, en 1779, **19 578 blancs**, 8 812 *pardos* et *pretos* libres et 14 986 esclaves ; à la fin du siècle, la tendance est à l'augmentation des libres de couleur⁷¹. Dans diverses régions, les autorités, conscientes de ces évolutions, s'efforcent de faciliter l'immigration métropolitaine, faisant croître la population de « petits blancs » aux statuts et aux ressources plus faibles qu'une partie des libres de couleur, ce qui les fait entrer en compétition avec eux pour certains métiers. D'un autre côté, même si la

68. Parmi les grandes crises marquantes, rappelons notamment la révolte de Tacky en Jamaïque (1760), la crise suscitée par les « empoisonnements » de l'affaire Makandal (1758) à Saint-Domingue, etc.

69. Pour le cas de Saint-Domingue et de la Jamaïque, voir les travaux de J. Garrigus et de J. T. Burnard déjà cités ; pour le Brésil, Luiz Silva GERALDO, « Gênese das milícias de pardos e pretos na América portuguesa: Pernambuco e Minas Gerais, séculos XVII e XVIII », *Revista de História (São Paulo)*, 169, 2013, p. 111-144 ; Ronald RAMINELLI, *Nobrezas do Novo Mundo: Brasil e ultramar hispânico, séculos XVII e XVIII*, Rio de Janeiro, Editora FGV, 2015 ; pour l'espace hispanique, Ben VINSON III, *Bearing Arms for His Majesty. The Free-Colored Militia in Colonial Mexico*, Stanford, Stanford University Press, 2001 ; Hugo Contreras CRUCES, « Las milicias de pardos y morenos libres de Santiago de Chile en el siglo XVIII, 1760-1800 », *Cuadernos de Historia*, 25, 2006, p. 93-117 ; Manuel CHUST, *Las armas de la nación: independencia y ciudadanía en Hispanoamérica (1750-1850)*, Madrid, Iberoamericana Editorial, 2007. Leur rôle dans les guerres d'indépendance est étudié par C. THIBAUD, *Républiques en armes. Les armées de Bolívar dans les guerres d'indépendance du Venezuela et de la Colombie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006. Voir aussi la belle thèse de B. BONNEFOY, *Enchevêtrement des appartenances et constructions impériales. Miliciens de couleur dans les villes espagnoles, françaises et britanniques de la Caraïbe (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Éditions de l'EHÉSS, 2019 et son article ID., « Les milices coloniales, la couleur et le jeu local des appartenances urbaines (Amérique espagnole, XVIII^e siècle) », à paraître dans la *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, qui montre bien comment la couleur n'est qu'un critère parmi bien d'autres servant à définir la position sociale des miliciens, y compris dans les compagnies dites de couleur.

70. T. BURNARD, J. GARRIGUS, *The Plantation Machine...*, *op. cit.*

71. S. H. LARA, *Fragments setecentistas...*, *op. cit.*, notamment p. 127. La même situation se retrouve pour Salvador de Bahia, avec 36 % de blancs, 22,4 % de libres de couleur et 41,7 % d'esclaves.

situation des libres de couleur est extrêmement hétérogène selon les contextes (et à l'intérieur même des différentes localités), une part d'entre eux détient des ressources importantes, s'inscrit dans des réseaux d'alliance ou de commerce et connaît une ascension sociale forte⁷². Même à un niveau plus bas de l'échelle sociale, ainsi que l'a montré D. Rogers, un nombre important d'entre eux détient des revenus bien supérieurs à ceux des petits-blancs. Comme elle le note, « à Saint-Domingue [...] ce qui fait peur [...] c'est d'abord l'émergence soudaine d'une masse énorme de petits libres de couleur échappant à la condition servile et participant à la vie économique de la colonie dans tous les secteurs d'activité »⁷³. Il convient d'y ajouter le fait que ces libres, affranchis ou descendants d'affranchis, se placent dans une situation intermédiaire en matière de solidarités et de relations sociales : beaucoup entretiennent des liens avec des esclaves, ce qui peut représenter une menace même si, inversement, les autorités coloniales insistent sur le fait qu'ils peuvent servir de remparts et de force répressive en cas de révoltes d'esclaves, et qu'il convient donc de se les attacher.

Ces évolutions ont donné lieu, comme y insistent ici Gerber et Nelson, à la mise en place de mesures discriminatoires ciblant spécifiquement, par étapes, les libres de couleur. Ces mesures se renforcent à partir des années 1760⁷⁴ en mettant un accent particulier sur la question des « *descendants* d'esclaves » et, par-delà la question du partage binaire entre esclaves et libres, sur l'articulation spécifique entre la couleur et l'ascendance, soit la transmission et la perpétuation d'une tache à travers les générations. À la Jamaïque, cela se traduit par l'exclusion des droits et privilèges des Blancs de toute personne issue de Noirs jusqu'au 4^e degré, ainsi que par des dispositifs visant à empêcher les nouveaux libres d'accumuler des ressources⁷⁵. À Saint-Domingue, « l'administration française décide de réorganiser la société [...] en légalisant le principe d'une barrière infranchissable entre les Blancs et les Noirs [...], la cible, ce sont les libres de couleur »⁷⁶. Des règlements leur interdisent le port d'armes et d'entrer dans certaines professions ou états (prêtrise, noblesse, médecine, puis toute charge publique à partir de 1764).

72. Les cas de Julien Raimond, producteur d'indigo, dont le commerce est pour 40% à l'international, la fortune estimée à 220 000 livres coloniales, qui épouse en deuxième noce une mulâtresse lui apportant 177 000 livres de dot et une seigneurie en Angoumois, possédant trois plantations et 104 esclaves ; ou de Vincent Ogé, évoqué ici par Gerber, sont des exemples classiques, mais non exceptionnels, pour Saint-Domingue.

73. D. ROGERS, « De l'origine du préjugé de couleur », art. cit., p. 92.

74. La montée progressive de ces mesures commence tôt, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, dans les colonies ibériques qui ont une histoire plus ancienne et connaissent plus tôt des processus d'ascension des populations de couleur. Dans les Caraïbes, elles connaissent des chronologies variées. Pour les Antilles, voir J.-F. NIORT, « La condition des libres de couleur », art. cit., et Jessica PIERRE-LOUIS, *Les libres de couleur face au préjugé. Franchir la barrière (XVII^e-XVIII^e siècles)*, thèse, Université des Antilles et de Guyane, 2015. Pour Saint-Domingue, voir les travaux déjà cités de J. Garrigus et D. Rogers. L'ouvrage pionnier d'Yvan DEBBASCH, *Couleur et liberté. Le jeu du critère ethnique dans un ordre juridique esclavagiste. L'affranchi dans les possessions françaises de la Caraïbe*, Paris, Dalloz, 1967, reste incontournable.

75. T. BURNARD, J. GARRIGUS, *The Plantation Machine...*, op. cit. Ces mesures prolongent celles prises dès le début du XVIII^e siècle.

76. D. ROGERS, « Raciser la société... », art. cit., p. 237.

On leur défend enfin de porter un nom de Blanc, on leur impose un surnom africain. Ces mesures s'appuient sur l'argument selon lequel « les libres sont des affranchis ou des descendants d'affranchis ; à quelque distance qu'ils soient de leur origine, ils conservent toujours la tache de l'esclavage [...] », cette distinction rigoureuse, observée même après la liberté, est le principal lien de subordination par l'opinion qu'il en résulte que sa couleur est vouée à l'esclavage et que rien ne peut le rendre égal à son maître». On le voit, l'argument central est le principe, répété par Sartine, selon lequel « c'est l'esclavage et non la couleur qui imprime aux nègres une tache ineffaçable »⁷⁷. Mais la couleur devient le « signe » qui permet de tracer cet héritage, ce qui permet aux hiérarchies et aux liens de dépendance de perdurer après la liberté sur un ensemble de générations. Cette notion de « signe » est centrale, la question posée étant, dès lors, de déterminer s'il s'agit, comme le propose Hilliard d'Auberteuil dans son projet analysé ici par Nelson, de faire en sorte de fixer nettement, par une politique reproductive, les signes héréditaires pour qu'ils correspondent à des statuts (libres blancs/mulâtres libres jaunes/ esclaves noirs) pour structurer la société en classes homogènes ou bien, comme le recommandent d'autres auteurs de l'époque, de faciliter les croisements pour diluer progressivement le signe de la couleur et attirer les mulâtres dans la classe des Blancs. Il faut en tous les cas noter que les débats concernant les politiques à adopter vis-à-vis des libres de couleur, qui visent soit à bien marquer les distinctions par-delà l'opposition entre libres et non-libres, en insistant sur l'héritage d'une macule servile signifiée par la couleur, soit à réfléchir au moyen de se les attacher du fait de ~~leurs rôles~~ dans la défense de la colonie tout en régulant leur ascension sociale, conduisent à mettre l'accent sur la catégorie de *race*, comme catégorie spécifique articulant l'ascendance et une marque servile héritée des ancêtres. Il ne faut guère s'étonner, dès lors, si la question de la race ne disparaît pas, tout au contraire, lorsque la traite puis l'esclavage sont abolis. Comme le notent Doron et Thibaud dans leurs articles respectifs, l'abolition des privilèges et des statuts héréditaires ainsi que la définition de l'égalité civile comme horizon politique après la Révolution française et les guerres d'Indépendance contribuent à recentrer le débat sur les inégalités naturelles et les différences de capacités entre les groupes raciaux qui composent la société.

Cette évolution est renforcée par un autre facteur. Si nous avons fait le choix, dans ce numéro, de ne pas nous attarder sur les transformations que connaît la catégorie de race au plan scientifique sur la période – cela aurait requis un volume supplémentaire, l'historiographie sur le sujet étant considérable⁷⁸ – il faut ici marquer brièvement quelques points dont l'article de Nelson

77. « Instructions aux administrateurs de Saint-Domingue, messieurs Fieldmont et Malouet, 1776 », cité dans *ibidem*, p. 240.

78. Entre autres publications récentes, Andrew S. CURRAN, *The Anatomy of Blackness. Science and Slavery in an Age of Enlightenment*. Baltimore, John Hopkins University Press, 2011 ; C.-O. DORON, *L'Homme altéré... op. cit.* ; Cristina MALCOLMSON, *Studies of Skin Color in the Early Royal Society. Boyle, Cavendish, Swift*, Farnham & Burlington, Ashgate, 2013 ; S. MÜLLER-WILLE, « Reproducing Difference: Race and Heredity from a *longue durée* Perspective », in S. LETTOW, *Race, Gender and Reproduction* :

se fait l'écho. Rappelons d'abord que, dès le début de l'époque moderne, la notion de race trouve dans l'élevage un champ fondamental d'application⁷⁹. Les éleveurs s'efforcent de « tirer race », selon une conception dynamique de la race, à partir de géniteurs qu'ils choisissent pour leurs qualités en se fondant à la fois sur leurs origines et leurs généalogies, mais aussi sur tout un savoir des marques corporelles (couleur du poil, par exemple) indiquant leurs tempéraments. L'art de l'éleveur consiste à produire de belles races, ce qui suppose à la fois d'éliminer les animaux « inutile[s] à la race », « indigne[s] d'être pères » parce que porteurs de défauts et de maladies réputés héréditaires⁸⁰, et d'assurer une bonne génération et une bonne alimentation, ainsi que des mélanges attentifs aux crases entre les tempéraments des géniteurs. Ces dispositifs visent d'abord les animaux réputés nobles (chiens, chevaux) et reposent largement sur les valeurs de la noblesse militaire. Ils mobilisent un savoir complexe de la transmission des qualités, de la dégénération des animaux en fonction des terroirs ou des mauvais mélanges. À partir du milieu du XVII^e siècle, en France en particulier, ces pratiques d'élevage ont connu des transformations décisives. D'une part, elles se sont désormais inscrites – pour le cas des chevaux, en premier lieu – dans un dispositif étatique visant à la police des haras et à la « perfection de l'espèce »; d'autre part, ce dispositif s'est rapidement adossé à des savoirs institutionnalisés, d'abord dans les écoles de cavalerie puis, à partir du milieu du XVIII^e siècle, dans les écoles vétérinaires⁸¹. Ce savoir pose la question centrale du perfectionnement de l'espèce en rapportant les races à un type parfait antérieur dont elles ont plus ou moins dégénéré. Il érige le croisement rationnel des races en élément essentiel de perfectionnement. En outre, dans un contexte mercantiliste puis, avec le développement des courants d'agronomie, ces dispositifs cessent de concerner uniquement les animaux nobles et s'appliquent par exemple aux ovins, comme en témoignent

Philosophy and the Early Life Sciences in Context, New York, State University of New York Press, 2014; Silvia SEBASTIANI, *The Scottish Enlightenment. Race, Gender, and the Limits of Progress*, Basingstoke, Palgrave, 2013 [2008]; EAD., Bruce BUCHAN, « "No distinction of Black or Fair": The Natural History of Race in Adam Ferguson's Lectures on Moral Philosophy », *Journal of the History of Ideas*, 82-2, 2021, p. 207-229.

79. Nous regrettons que l'histoire de la notion de race dans les pratiques d'élevage ne soit pas plus travaillée. Pour quelques aperçus: Charles DE MIRAMON, « Noble Dogs, Noble Blood: the Invention of the Concept of Race in the Late Middle Ages », in Miriam ELIAV-FELDON, Benjamin ISAAC, Joseph ZIEGLER, *The Origins of Racism in the West*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 200-216; Philippe SALVADORI, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996; Joan PIERAGNOLI, *La Cour de France et ses animaux, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, PUF, 2016; Nicole DE BLOMAC, « Élite et généalogies au XVIII^e siècle: cheval de course, cheval de sang, la naissance d'un nouveau concept en France », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 36-3, 1989, p. 497-507. C.-O. DORON, *L'Homme altéré...*, *op. cit.*, p. 173-218.

80. Pierre DE LA NOUE, *La Cavalerie française, représentant les haras ou races de chevaux au plus parfait état qu'ils se puissent mettre*, Genève, Chouet, 1643, p. 11 et 7.

81. C.-O. DORON, *L'Homme altéré...*, *op. cit.*, p. 184-196. Sur l'histoire des dispositifs d'amélioration des chevaux, voir Jacques MULLIEZ, *Les Chevaux du Royaume. Histoire de l'élevage du cheval et de la création des haras*, Paris, Montalba, 1983; Daniel ROCHE, *La Culture équestre de l'Occident, XVI^e-XIX^e siècle. L'ombre du cheval*, Paris, Fayard, 2008-2015, 3 t.; sur l'école vétérinaire de Maisons-Alfort du point de vue de l'histoire politique, Malik MELLAH, *L'économie rurale vétérinaire d'Alfort (1766-1813). Une histoire politique et républicaine avec l'animal domestique*, thèse, Université Paris-1, 2018.

les travaux de Daubenton. Enfin, ces pratiques agronomiques s'articulent dans les années 1740-1750 au genre particulier de l'histoire naturelle, notamment à travers Buffon. C'est dans ce contexte que la notion de race prend une valeur centrale en histoire naturelle pour décrire des variétés héréditaires, relativement constantes, à l'intérieur d'une espèce, chez les hommes comme chez les animaux ou les plantes⁸². Ainsi que le montre ici Nelson, les savoirs naturalistes sur la race s'inscrivent directement dans une logique dynamique visant à produire de nouvelles races d'hommes, en continuité avec l'élevage des animaux, en intervenant sur leurs qualités naturelles et leur reproduction, afin de modifier leurs lignées et de fixer des qualités héréditaires à travers les générations. Alors que l'historiographie a beaucoup confondu le discours sur la race avec l'affirmation de différences fixes, indélébiles, non modifiables, échappant à la nature et à l'histoire, Nelson montre que la race est intimement liée à des projets biopolitiques visant à transformer les hommes et à corriger, ou fixer, leurs qualités naturelles. Il analyse ainsi les deux projets concurrents d'Hillard d'Auberteuil et de Bory pour organiser les rapports entre blancs, libres de couleur et esclaves à Saint-Domingue. Ces projets illustrent, pour l'espace colonial, l'investissement des techniques de gouvernement et d'amélioration des animaux (notamment via les croisements) qui marquent le XVIII^e siècle pour penser le gouvernement et l'amélioration des hommes. Doron le note dans son article, cet investissement se retrouve tout au long du premier XIX^e siècle chez des libéraux et des réformateurs sociaux cherchant à penser les rapports entre inégalités naturelles en matière de capacités et effacement des inégalités de statuts en vue de la réalisation de la liberté ou de l'égalité politique.

Il faut précisément s'arrêter sur une dernière évolution, capitale pour saisir comment la question des races s'inscrit au cœur du politique au début du XIX^e siècle. De nombreux travaux ont, ces dernières années, contribué à mettre en avant le rôle central des esclaves et des libres de couleur dans les revendications pour l'égalité civile et politique à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle⁸³. Ils sont aussi revenus sur les ambiguïtés et les allers-retours difficiles entre des principes libéraux et républicains, promoteurs de l'égalité et de l'émancipation ainsi que d'une conception ouverte de la citoyenneté, et la réalité des sociétés qui se mettent en place au tournant des

82. Pour plus de détails, C.-O. DORON, *L'Homme altéré...*, *op. cit.*, p. 291-530.

83. Dans la suite du classique de C. L. R. JAMES, *The Black Jacobins*, Londres, Secker & Warburg Ltd, 1938 – dont la traduction française (1949) est significativement rééditée en 2017 – ainsi que du « tournant atlantiste » pris par les recherches sur les révolutions à partir des années 2000. La littérature est vaste. Voir, pour les Caraïbes françaises, Laurent DUBOIS, *A Colony of Citizens. Revolution and Slave Emancipation in the French Caribbean (1787-1804)*, University of North Carolina Press, 2004 ; F. RÉGENT, J.-F. NIORT, Pierre SERNA (éd.), *Les Colonies, la Révolution française, la loi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014. Pour les Indépendances des colonies espagnoles, Aline HELG, *Liberty and Equality in Caribbean Colombia (1770-1835)*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2004 ; M. LASSO, *Myths of Harmony...*, *op. cit.* ; C. THIBAUD, *Républiques en armes...*, *op. cit.* Pour les États-Unis, M. JONES, *Birthright Citizens...*, *op. cit.* Pour une perspective large, voir le beau dossier dirigé par C. THIBAUD, « Race et citoyenneté dans les Amériques (1770-1910) », *Le Mouvement social*, 252-3, 2015.

XVIII^e-XIX^e siècles, maintenant ou rétablissant, pour certaines, l'esclavage⁸⁴; justifiant, pour d'autres, des discriminations dans le cadre d'une citoyenneté ouverte et définissant tout un gradient de « quasi citoyens », c'est-à-dire modulant la citoyenneté et l'accès aux droits, notamment en fonction de critères raciaux⁸⁵. Comme le notent Doron et Thibaud dans leurs articles respectifs, l'historiographie a eu tendance à osciller entre deux positions tout aussi peu satisfaisantes. La première oppose les idéaux portés par les mouvements libéraux et républicains et les trahisons ou les contradictions dont ils auraient été l'objet, soit du fait d'un mouvement de réaction, soit à cause des pesanteurs de l'ordre hiérarchique d'Ancien Régime. Une autre position consiste, au contraire, comme le résume Thibaud, à dénoncer « les répertoires universalistes mobilisés [comme] un art poétique occultant la prose d'une ségrégation perpétuée ». L'ordre libéral se serait fondé sur un « contrat racial » excluant radicalement certains segments de la société⁸⁶. Doron et Thibaud montrent, à partir de terrains et d'approches différentes, que les répertoires libéraux et républicains sont loin d'être homogènes, pas plus que les notions de race, de liberté ou d'égalité en débat. Il existe de « bonnes raisons » pour lesquelles la question des races a été élaborée par ces mouvements en articulation avec leurs conceptions de la liberté et de la citoyenneté. On ne peut réduire ces répertoires à un simple voile et ne voir dans la race qu'un outil homogène permettant de maintenir les anciennes structures de domination ou d'en produire de nouvelles.

Clément Thibaud propose ainsi de distinguer entre plusieurs conceptions de la race à la fin du XVIII^e siècle dans l'Amérique espagnole. La race comme principe juridique, d'abord, renvoyant aux règlements de *limpieza de sangre*, définissant un système d'exclusions et de statuts, au nom du mérite, de la vertu et des talents individuels, qui font l'objet de diverses critiques, de modulations et d'exemptions dès le dernier tiers du XVIII^e siècle, avant d'être abolis dans le cadre des indépendances⁸⁷. La race comme « classe », ensuite, qui s'impose fortement à la fin du XVIII^e siècle, en lien avec les réformes bourbonniennes, le développement de l'économie politique et la volonté de répertorier les populations de l'empire après la guerre de Sept Ans. On notera – comme le fait Thibaud – qu'en vérité, ce n'est pas la catégorie de race qui est utilisée ici, mais celle de « classe de couleur ». Évidemment, le développement de cette

84. Voir, pour le Brésil, les travaux remarquables de Tâmis PARRON, *A política da escravidão no Império do Brasil (1826-1865)*, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 2011, et Sydney CHALHOUB, *A força da escravidão*, Companhia de Letras, São Paulo, 2012.

85. Silyane LARCHER, *L'Autre Citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014; Federica MORELLI, *Free People of Color in the Spanish Atlantic. Race and Citizenship, 1780-1850*, New York, Routledge, 2020. Voir l'ouvrage ancien dirigé par David COHEN, Jack GREEN et alii (éd.), *Neither Slave nor Free. The Freedman of African Descent in the Slave Societies of the New World*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1972.

86. Charles MILLS, *The Racial Contract*, Ithaca, Cornell University Press, 2014.

87. C. THIBAUD, « La pureté du sang en révolution. Race et républicanisme en Amérique Bolivarienne (1790-1830) », *Le Mouvement social*, 252-3, 2015, p. 33-54.

catégorie est inséparable de sa diffusion générale à l'époque⁸⁸ : elle permet de penser des collectifs hiérarchisés, qui contribuent de manière inégale à la richesse, la population et la défense des colonies. Elle est porteuse de deux enjeux fondamentaux : celui de l'intégration des classes de couleur dans la représentation politique⁸⁹ et celui de la potentielle conflictualité entre ces classes dans la société, problème accru lors des guerres d'indépendance. Enfin, la conception naturaliste des races comme variétés de l'espèce réparties sur les territoires. Ces diverses conceptions ont évolué avec les indépendances et la mise en place d'un ordre libéral. Si la pensée ouverte de la citoyenneté conduit à l'abolition des différences de statuts juridiques et, dans la plupart des républiques indépendantes, de l'esclavage, l'ordre libéral qui se met en place pose de manière décisive la question de l'ajustement des institutions à la réalité anthropologique des races qui composent ces sociétés, et celle de la manière dont il faut agir, de manière dynamique, pour réaliser progressivement (notamment via le métissage et un travail de civilisation) la pleine émancipation. Sur ce point, Thibaud rejoint les recherches qui montrent comment l'horizon d'une citoyenneté ouverte n'est pas contradictoire avec l'identification d'une série d'obstacles ou de différences qui viennent la moduler, plus ou moins provisoirement, et définir des degrés de citoyenneté, ni avec l'exigence d'un travail visant à les surmonter.

Claude-Olivier Doron aboutit à un constat comparable en s'intéressant à la manière dont, en France, les courants libéraux, républicains et réformateurs sociaux ont joué un rôle de premier plan dans la définition de la race comme sujet et objet fondamental du politique. Loin d'avoir été promue par des courants réactionnaires et des défenseurs de l'esclavage, « la doctrine des races » a d'abord été élaborée par des courants défendant la liberté, l'égalité et l'émancipation, inscrits dans des réseaux libéraux favorables à l'abolition de l'esclavage et à ce qu'on appelle la « colonisation nouvelle », notamment au sein de la Société Ethnologique de Paris et, auparavant, du groupe des libéraux industrialistes du *Censeur européen* (Charles Dunoyer, Charles Comte et Augustin Thierry). Doron montre comment la question des races vient s'insérer de manière complexe et non univoque au cœur des réflexions libérales portant sur les obstacles et les conditions de réalisation de la liberté, et conduit ces auteurs à une forme d'anthropologisation du politique – comparable à ce que Thibaud appelle « l'hétéronomie libérale » – qui consiste à aller chercher ces obstacles dans la population, sa composition, les races qui y coexistent et s'affrontent. Examinant les positions des auteurs du *Censeur*, il montre que la

88. Marie-France PIGUET, *Classe. Histoire du mot et genèse du concept des physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.

89. Il s'agit d'un enjeu central lors de la réunion des Cortés à Cadix en 1810-1811, la place des *pardos* dans la citoyenneté faisant l'objet de débats virulents qui marquent l'histoire des rapports entre race et libéralisme. Voir M. LASSO, *Myths of Harmony...*, *op. cit.*, p. 34-67 ; F. MORELLI, *Free People of Colour...*, *op. cit.* ; Albert GARCÍA-BALANA, « Racializing the Nation in Nineteenth Century Spain (1820-1865) », *Journal of Iberian and Latin American Studies*, 24-2, 2018, p. 265-277.

question des races y sert à la fois à penser les inégalités naturelles héréditaires qui peuvent bloquer le développement d'une société et la réalisation de l'égalité politique, et à analyser les conflits structurels qui opposent des groupes ayant des modes de subsistance, des mœurs et des haines héréditaires distincts, qu'il convient de réduire à travers un profond travail sur la société, bien au-delà de la simple émancipation formelle. Il montre enfin que la notion de race elle-même est prise dans une lutte idéologique où elle est mobilisée pour donner un corps, une généalogie et une mémoire collective à des groupes dominés et effacés de l'histoire. La race se trouve ici pensée au croisement de l'histoire naturelle de l'homme, d'une histoire mettant l'accent sur les « races populaires » et d'une économie politique opposant races parasites et productives au fil des générations.

Il faut pour conclure insister sur ce point : les différentes transformations à l'œuvre dans la période qui va des années 1750 à 1850, ce qu'on peut appeler un « méridien racial » pour reprendre la formule de Christopher Bayly, sont décisives. Elles conduisent à faire de la question des races une grille générale d'analyse des sociétés, de leur histoire, de leur organisation sociale et de leur destin ; elles font émerger des concepts qui vont jouer un rôle clé dans le second XIX^e siècle, à commencer par celui d'une lutte des races qui sert de grille pour analyser les conflits internes à une société, mais aussi pour penser les conflits internationaux. Elles voient la définition de la race comme objet de politiques visant spécifiquement la reproduction et les qualités naturelles héréditaires, soit en vue d'améliorer ou de régénérer l'espèce, soit en vue d'éviter la dégénérescence. Ces évolutions font du croisement des races un outil biopolitique essentiel en même temps qu'elles reconfigurent les politiques en matière de pureté de sang et de prohibition des unions raciales. Elles voient la race devenir l'objet d'une série de savoirs institutionnalisés et l'émergence de ce qu'on appellera une science des races, au carrefour des sciences naturelles, des sciences historiques et des sciences morales et politiques. Enfin, et c'est un aspect qui gagnerait à être étudié plus en détail, elles voient apparaître les premiers mouvements politiques qui mobilisent la catégorie de race pour penser leurs appartenances collectives et leurs luttes en vue de l'émancipation ou contre des dominations. La mobilisation de la catégorie de race pour penser des solidarités et des luttes communes ainsi que les critiques dont cette stratégie a très tôt été l'objet mériteraient des études approfondies.

Claude-Olivier DORON
Université de Paris
 SPHERE/IHSS
 5 rue Thomas Mann
 75013 Paris
 colivierdoron@gmail.com

Élie HADDAD
 CNRS
 CRH-RHiSoP, EHESS
 54 boulevard Raspail
 75006 Paris
 haddad@ehess.fr